



2019



RAPPORT ANNUEL



Fédération
des acteurs de
la solidarité

2019

RAPPORT ANNUEL

- 4 RAPPORT MORAL, PAR LOUIS GALLOIS,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
- 6  HIVER
- 16  PRINTEMPS
- 26  ÉTÉ
- 36  AUTOMNE
- 52 PERSPECTIVES 2020, PAR FLORENT GUÉGUEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 54 BUREAU FÉDÉRAL - ORGANIGRAMME DU SIÈGE
- 55 CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 56 ASSOCIATIONS RÉGIONALES

RAPPORT MORAL

PAR LOUIS GALLOIS, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ



« Les premiers mois de l'année 2019 ont été marqués par la mobilisation des gilets jaunes, révélatrice d'une crise du pouvoir d'achat, du sentiment de déclassement ressenti par

toute une partie de la population et d'une aspiration à plus de démocratie directe. La Fédération a fait le choix de rentrer dans le grand débat national en donnant la parole aux personnes hébergées et accompagnées par le réseau, pour que leurs aspirations soient entendues au plus haut sommet de l'État. Plus de 2000 personnes ont pu s'exprimer via les Conseils régionaux des personnes accompagnées (CRPA) et les conseils de la vie sociale (CVS) par voie de questionnaires. Peu après, ces travaux ont été synthétisés et présentés lors d'un grand forum au Conseil économique, social et environnemental, en présence de plusieurs membres du gouvernement. L'hiver 2019 a été l'occasion d'une forte mobilisation de la Fédération, dans le cadre du Collectif des associations unies, pour obtenir une amélioration des solutions proposées aux personnes à la rue et pour faire respecter le principe d'inconditionnalité de l'accueil, trop souvent malmené dans les territoires. Si la situation des sans-abri est toujours aussi critique, la Fédération a obtenu la pérennisation de 6000 places d'héber-

gement au sortir de l'hiver, évitant autant de remises à la rue. Grâce à son travail de veille - en lien avec les régions - et à ses interpellations, la Fédération a pu mettre fin à certaines consignes de tri des publics ou de remise à la rue de personnes en situation administrative précaire, même si ces pratiques restent toujours une menace pour les politiques de solidarité. En s'opposant par voie contentieuse au fichage des étrangers demandeurs d'asile ou réfugiés dans l'hébergement d'urgence, la Fédération a mis en lumière les atteintes aux libertés publiques et au principe de solidarité, tout en obtenant quelques garanties sur la prise en compte du consentement des personnes, même si la vigilance reste de mise quant à l'immixtion du ministère de l'intérieur dans le pilotage des politiques d'hébergement et de contrôle des populations les plus exclues.

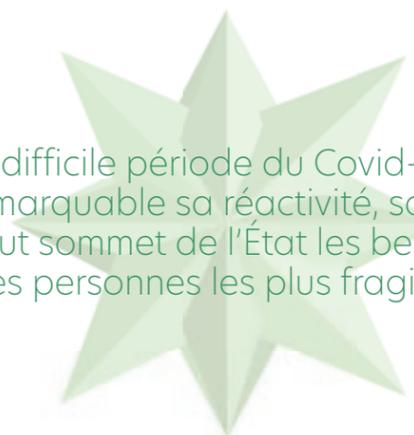
Le plan d'économie décidé en 2018 par le gouvernement à l'encontre des CHRS, via les tarifs plafonds, a été durement ressenti dans les associations. L'enquête publiée en 2019 par la Fédération avec ses partenaires montre l'impact très négatif de ces mesures sur la qualité de l'accompagnement et les prestations alimentaires proposées aux personnes. Si la Fédération n'a pas obtenu le retrait de ces mesures, notre mobilisation a permis de compenser au moins partiellement ces pertes en 2019 grâce à un reversement de crédits à hauteur de 10 millions d'euros via la stratégie de

lutte contre la pauvreté, évitant ainsi la fermeture de places.

Notre engagement a été également très fort en 2019 pour soutenir le retour à l'emploi des personnes trop souvent exclues du marché du travail ordinaire, malgré la baisse du taux de chômage. La Fédération a été partie prenante à l'élaboration du Pacte Ambition IAE qui prévoit notamment une augmentation de 100 000 postes d'insertion et un budget de l'Insertion par l'activité économique (IAE) en progression qui atteindra 1 milliard d'euros en 2020. Pour accompagner cet effort en faveur de l'insertion professionnelle, la Fédération a obtenu le développement de SÈVE Emploi, programme de formation des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) à la médiation en emploi et d'accompagnement des salariés dans l'emploi ordinaire. Plus de 300 structures seront formées d'ici 2022 à travers ce programme ambitieux, directement piloté par la Fédération au national et en région.

2019 a vu aussi démarrer les travaux de concertation sur le Revenu Universel d'Activité (RUA) et la création d'un Service Public de l'Insertion (SPI) dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Nous y avons défendu dans le cadre du collectif Alerte, les principes adoptés à l'occasion de notre dernier congrès en 2017 : le droit à un revenu décent par la revalorisation des minima sociaux et l'ouverture du RSA

« Pendant la difficile période du Covid-19, la Fédération a montré de façon remarquable sa réactivité, son efficacité, sa capacité à porter au plus haut sommet de l'État les besoins et les demandes des personnes les plus fragiles. »



aux jeunes de moins de 25 ans, la réduction du non recours par l'automatisation du versement des prestations et le droit à l'accompagnement. Avec nos partenaires, nous avons également posé certaines lignes rouges en demandant que la fusion des prestations ne fasse aucun perdant parmi les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté et que le SPI ne se traduise pas par un renforcement des contrôles et contreparties exigées aux allocataires. La santé des personnes précaires a aussi été au cœur de nos préoccupations avec notamment les travaux menés dans

le cadre de l'Observatoire des refus de soins, les mobilisations pour l'accès aux soins des étrangers dans un contexte régressif, et l'engagement de la Fédération dans une expérimentation de prévention et de lutte contre le tabagisme (Tapreosi) dans les établissements. Enfin, 2019 a été l'occasion pour la Fédération d'investir de nouveaux champs d'actions et d'innovations. Le programme Respirations a été lancé en partenariat avec Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards ainsi qu'avec le soutien de l'État pour favoriser l'accès à la culture, à la science et aux vacances

des publics dans l'hébergement. Près de 400 personnes hébergées ont ainsi pu accéder à un séjour de vacances grâce à un partenariat dynamique avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Nous amplifierons nos efforts en 2020, notamment sur l'accès aux loisirs et au numérique en considérant que ces aspects, qui sont constitutifs de la citoyenneté et de l'autonomie, doivent être pleinement intégrés dans l'accompagnement social au quotidien.

« C'est le dernier rapport moral que je présente à notre Assemblée générale. C'est évidemment pour moi un moment d'émotion. Je regarde le chemin que nous avons parcouru ensemble, les amitiés nouées au cours de ces huit années. La crise sanitaire que nous venons de traverser, les personnes précaires en ont payé le prix fort. La pauvreté a été mise à nu et les inégalités se sont creusées. La mise en œuvre de nos propositions n'en est que plus urgente et je pense que les Français qui, nombreux, ont su exprimer leur solidarité pendant la crise, sont plus que jamais prêts à les entendre. Dans cette période difficile, la Fédération a montré de façon

remarquable sa réactivité, son efficacité, sa capacité à porter au plus haut sommet de l'État les besoins et les demandes des personnes les plus fragiles. Elle a encore renforcé, à travers la crise, sa cohésion interne et sa crédibilité vis-à-vis de nos adhérents et de nos interlocuteurs externes, que ce soient les partenaires associatifs ou les pouvoirs publics. Pour cela et pour les huit années passées ensemble, je veux ici exprimer ma reconnaissance à l'égard de tous ceux qui font la Fédération : le Conseil d'Administration et le Conseil des Régions qui ont toujours montré un sens aigu de leurs responsabilités, les GAN, la Direction remarquablement animée par Florent Guéguen, les

salariés du siège national et ceux des Fédérations régionales, toujours disponibles et ultra compétents mais également, bien sûr, nos adhérents qui sont notre raison d'être. Vous allez aujourd'hui organiser ma succession. Je souhaite à mon successeur d'éprouver autant de plaisir et d'intérêt que moi dans cette fonction. Je ne quitte pas la Fédération où je souhaite pouvoir continuer à travailler, ce qui devrait m'épargner la nostalgie des départs ! Je peux en tous cas vous dire ma grande fierté d'avoir été votre Président.

A bientôt donc. »

Louis Gallois



HIVER

« Pendant cet hiver 2019, des milliers de personnes, parfois en famille avec enfants, ont été contraintes de dormir sur les trottoirs, dans des abris de fortune, aux urgences de l'hôpital, du fait de la saturation des dispositifs d'urgence, faute de pouvoir se maintenir dans leur logement ou d'accéder à un toit stable, et ce, dans un des pays les plus riches du monde ! »

PUBLICATION DU GUIDE « DÉVELOPPER LE TRAVAIL PAIR »

Bien qu'il s'agisse encore d'une approche rare en intervention sociale, de nombreuses pratiques existent autour du Travail Pair. Il nous est donc apparu essentiel de les mettre en valeur et de donner des clés aux organisations et structures qui se questionnent ou souhaitent développer cette approche. C'est pourquoi, entre 2017 et 2018, la Fédération s'est associée à la DIHAL et a constitué un groupe de travail composé d'associations adhérentes : Aurore, le relais Ozanam, les Enfants du Canal, la Fondation de l'Armée du Salut, le Collectif des SDF de Lille... Ce travail a donné lieu à la publication d'un guide en janvier 2019, mettant en évidence les pratiques existantes et qui apporte un appui technique sur la mise en place de ce métier. Y sont notamment traitées les questions de définition du travail pair, du savoir d'expérience, de sa plus-value (pour les institutions, les personnes accompagnées, les travailleurs sociaux et les travailleurs pair), de la formation, du statut des personnes embauchées ainsi que de leur recrutement.



Favoriser l'accès à la lecture

En lien avec La Nuit de la lecture en janvier 2020, le Ministère de la Culture a permis à une vingtaine d'adhérents de la Fédération de bénéficier de chèques-lire pour les personnes accompagnées. Autour de cet événement, ils ont organisé des découvertes de médiathèques et librairies en famille, des ateliers de lecture et d'écriture, des temps festifs sur des thèmes choisis par les familles accompagnées d'auteurs ou de musiciens, artistes plasticiens pour partager des histoires, des lectures et des cultures.

PAYS DE LA LOIRE

RETOUR SUR LA JOURNÉE RÉGIONALE : PRATIQUES INNOVANTES D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI

La Fédération des Pays de la Loire organisait le 22 janvier dans l'auditorium du Conseil départemental de Loire-Atlantique un temps fort pour les acteurs de l'accès à l'emploi. Cette journée a permis aux 120 participants d'en apprendre plus sur SÈVE Emploi, mais aussi sur VITA AIR, action déployée par COORACE, et la méthode IPS mobilisée dans une démarche de job coaching par l'ADAPEI 44. Laurent Duclos, chef de projet au sein de la DGEFP, a dressé un panorama du fonctionnement du marché du travail avant de présenter les stratégies d'accompagnement les plus efficaces. Il a en outre présenté l'intérêt d'une approche fondée sur la médiation pour l'emploi (détermination réciproque d'une offre d'emploi et d'une offre de travail basée sur la négociation) pour les salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

TRIBUNE « LES PLUS PAUVRES, OUBLIÉS DE LA RÉPUBLIQUE »

Au début de l'année 2019, dans une tribune au *Parisien-Aujourd'hui en France*, Louis Gallois est revenu sur la situation des citoyens les plus précaires, sur fond de mobilisation des Gilets Jaunes. Il y demande que les mesures sociales et les enveloppes budgétaires débloquées touchent toute la population, sans oublier les plus pauvres.

« POUR SORTIR DE LA CRISE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A ANNONCÉ DES MESURES IMPORTANTES ET POSITIVES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS AUTOUR DU SMIC, DE CEUX QUI FONT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES OU DES RETRAITÉS MODESTES QUI N'AURONT PAS À SUBIR LA HAUSSE DE LA CSG. AUCUNE DE CES MESURES NE CONCERNE LES PLUS PAUVRES, EN PARTICULIER CEUX QUI N'ONT PAS DE TRAVAIL ET VIVENT AVEC LE RSA. »



MOBILISATION DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES POUR LES PERSONNES SANS-ABRI ET MAL LOGÉES

Pendant cet hiver 2019, des milliers de personnes, parfois en famille avec enfants, ont été contraintes de dormir sur les trottoirs, dans des abris de fortune, aux urgences de l'hôpital, du fait de la saturation des dispositifs d'urgence, faute de pouvoir se maintenir dans leur logement ou d'accéder à un toit stable, et ce, dans un des pays les plus riches du monde ! Devant cette situation dramatique et à la veille de la fin de la trêve hivernale, les 36 associations du Collectif des associations unies (CAU) ont lancé une alerte générale. D'abord le 20 février, par la publication d'une tribune dans l'Obs, afin de sensibiliser l'opinion publique et d'interpeller les pouvoirs publics sur ces situations inhumaines. Le lendemain matin, 21 février, une trentaine de statues de tous les arrondisse-

ments de Paris ont été recouvertes de couvertures de survie, puis prises en photo et diffusées sur les réseaux sociaux avec une invitation à venir se rassembler, le soir même, place René Cassin aux Halles, mais aussi à Mulhouse et à Saint-Maur. Une soirée réussie qui a réuni plus de 250 personnes autour de prises de parole associatives, témoignages de personnes concernées, de concerts, d'ateliers de sérigraphie, et d'un traiteur solidaire ! Le message était clair : stop les expulsions locatives, stop la « gestion au thermomètre » de la grande exclusion, stop les remises à la rue sans proposition de relogement ou d'hébergement ! Et nécessité absolue d'un accompagnement adapté à toute personne qui en fait la demande.

CENTRE VAL-DE-LOIRE

FORMATION À L'ÉCO-CONSTRUCTION



Cela se passe dans une petite ville berrichonne, Sancoins. 8 salariés en CDDI participent à la réhabilitation en éco-construction de l'ancienne école de la commune en habitat social Senior partagé. Leur employeur, Le Relais (adhérent de la Fédération), a eu le souhait d'organiser une formation visant l'acquisition de compétences en éco-construction, renforçant leur pratique sur le terrain. La Fédération régionale a co-construit cette formation « sur mesure » avec Le Relais : objectifs de formation, recrutement du formateur, suivi et ajustement de la formation. La première partie de la formation concernait leur pratique sur le chantier. La deuxième partie proposait la découverte et l'acquisition pratique de différentes techniques d'éco-construction, allant au-delà de leurs activités sur le chantier.

SYNTHÈSE DE L'OBSERVATOIRE SANTÉ

En 2017, le siège de la Fédération et la Fédération Occitanie ont créé un outil de signalement : l'Observatoire santé. Parce que les difficultés pour accéder aux soins et aux droits constatées sur le terrain par les personnes et les professionnels qui les accompagnent sont nombreuses, l'observatoire est destiné à mieux qualifier et quantifier les discriminations et refus de soins. Les données recueillies constituent une base d'échanges avec les services de l'État, l'Assurance Maladie et les représentants des professionnels de santé, afin de rendre plus visibles les difficultés d'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité. Nous avons pu présenter les données de notre observatoire en fin d'année 2019 devant le conseil de surveillance du fonds de la complémentaire santé solidaire (ancien fonds CMU-C). L'outil de signalement ainsi que les synthèses sont disponibles sur le site de la Fédération, rubrique Santé.



© Eric Appéré Dessin réalisé dans le cadre du projet POPPS mis en œuvre par la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

Les 1000 premiers jours de l'enfant

Un comité d'experts, dont le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, a été chargé d'élaborer un consensus scientifique sur les recommandations de santé publique concernant les « 1000 premiers jours », entendus comme allant du 4^{ème} mois de grossesse aux deux ans de l'enfant, et qui représentent un moment de grande sensibilité aux stimulations et facteurs extérieurs. Le gouvernement a parallèlement engagé une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique publique des 1000 premiers jours visant à soutenir les parents, annoncée pour le premier semestre 2020. La Fédération a participé à des ateliers pilotés par la Direction interministérielle à la transformation publique sur le sujet, afin d'apporter son expertise sur l'accompagnement des enfants et des familles en situation de précarité.

LOI RELATIVE À L'ORGANISATION ET À LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ : MOBILISATION DE LA FÉDÉRATION ET MÉDECINS DU MONDE

La Fédération et Médecins du Monde ont publié conjointement un document de propositions et d'amendements pour contribuer à la loi santé « relative à l'organisation et à la transformation du système de santé » qui a été votée en 2019. La Fédération et Médecins du Monde souhaitent en particulier que la lutte contre le non recours, l'amélioration de l'accès aux droits et à la santé des personnes précaires deviennent de véritables priorités de santé publique au cœur des ambitions de ce projet

OCCITANIE

RETOUR SUR LA JOURNÉE PRÉCARITÉ/ SANTÉ MENTALE : QUELLES ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES POUR SOUTENIR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE ?

Les professionnels du secteur social et sanitaire accompagnent de plus en plus de personnes en situation de précarité présentant une forme de souffrance psychosociale ou de pathologie mentale qui interroge parfois la capacité des différents secteurs à les aider. C'est pour cela que depuis plusieurs années, la Fédération Occitanie, avec le soutien de l'ARS Occitanie, coordonne l'organisation de deux journées départementales précarité/santé mentale. Cette année, ces journées ont mobilisé plus d'une centaine de personnes sur les départements des Pyrénées-Orientales et de la Lozère. Chaque journée est organisée en concertation avec le secteur social, médico-social et sanitaire. Elles permettent ainsi aux acteurs des différents champs d'intervention de se rencontrer et de mener une réflexion commune sur les pratiques de chacun, l'articulation de leurs accompagnements, et les évolutions souhaitées pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

STRATÉGIE PAUVRETÉ : LANCEMENT DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES DÉPARTEMENTS

Plusieurs mesures de la stratégie de lutte contre la pauvreté relèvent de la compétence des conseils départementaux. Pour concilier la nécessaire adaptation des actions aux réalités des territoires et le respect d'orientations nationales, la libre administration des collectivités et la volonté de l'État, une contractualisation entre l'État et les départements a été élaborée. Elle signifie que l'État et les départements volontaires s'engagent sur des objectifs partagés et des résultats à atteindre, accompagnés d'un soutien financier assuré par l'État et laissant aux départements une liberté de mise en œuvre pour atteindre ces résultats. Le financement de l'État s'élève en 2019 à 135 millions d'euros et devrait atteindre à minima 210 millions en 2022. Chaque action doit être cofinancée à hauteur de 50% au moins du budget par les départements. Dans le cadre de cette contractualisation vont se déployer des mesures visant à accompagner les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), améliorer l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), et généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours ou encore, selon les territoires, à créer ou renforcer des maraudes mixtes pour aller vers les familles à la rue et renforcer voire créer des actions de prévention spécialisée. Pour donner aux départements des orientations, des résultats à atteindre et des types d'actions à mettre en œuvre, des référentiels nationaux ont été produits pour chacune des mesures. Convaincue que ces mesures peuvent améliorer l'accompagnement des personnes en difficulté, y compris des personnes à la rue, La Fédération a contribué à l'élaboration de ces référentiels. Elle a également invité ses adhérents à prendre connaissance des référentiels produits et de ses contributions, pour proposer des projets à cofinancer par leur département et l'État.

ILE-DE-FRANCE

CULTURE, SPORT, LOISIRS : L'ART DE L'INCLUSION !



À travers une journée régionale, une publication, un plaidoyer¹ menés en partenariat avec Resolis² et le CNAM, la Fédération Ile-de-France poursuit sa mobilisation en faveur des droits culturels pour tous et de la reconnaissance de l'outil culturel comme réel support du travail social. Cette démarche s'appuie sur l'étude de 100 initiatives culture, sport, loisirs (CSL) franciliennes menées pour la plupart par des adhérents. L'analyse de leurs bénéfices, tant pour les personnes accueillies que pour les porteurs de projet et les acteurs locaux, démontre que ces actions contribuent pleinement à l'accompagnement global et à l'inclusion des publics. Convaincu, le groupe de travail CSL déclinera les 7 axes du plaidoyer en autant de "fiches repères pratiques" à destination de toutes les parties prenantes : associations, participants, partenaires publics et privés. Il poursuivra aussi les échanges de pratiques et la valorisation des expériences, dont le programme Respirations.

1. Parution et plaidoyer à retrouver sur https://www.resolis.org/upload/journal/document/45_20190221_journalresolis_cls_n21.pdf
2. Resolis - Recherche et évaluation des solutions innovantes et sociales et le Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (Lise/CNRS) du CNAM.

Océan Indien

LA PARTICIPATION EN ACTION



Le 29 janvier marque l'évolution du CRPA et la reconnaissance du niveau d'expertise des délégués. À la demande de l'IRTS de la Réunion, trois d'entre eux sont intervenus en qualité d'intervenants auprès d'étudiants éducateurs spécialisés. Les futurs professionnels ont été très attentifs aux actions menées et ont pu appréhender ce que représente la participation des personnes dans la concrétisation de leur propre projet mais aussi dans l'évolution des politiques sociales. Une première expérience qui a nécessité des temps de préparation et qui a démontré que les personnes concernées sont des expertes à part entière !



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR-CORSE

RETOUR SUR LE PROJET « D'ALLER VERS » EN GARE DE MARSEILLE SAINT CHARLES

Dans le cadre du dispositif de prévention et d'accompagnement de la grande exclusion en gare, la Fédération PACA Corse a coordonné des actions d'aller vers en gare de Marseille Saint-Charles. Cette action a notamment permis à trois associations de réaliser des maraudes mixtes (enfance/famille/grande précarité/addiction), d'identifier, d'orienter et d'accompagner des publics jusqu'alors « invisibles ».

SIGNATURE DE L'APPEL DE GRENOBLE

Pour célébrer les 12 ans de la loi DALO promulguée en 2007, le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD) a réuni les membres du comité de suivi DALO à Grenoble en réunion extraordinaire. À cette occasion, le comité a lancé l'appel de Grenoble, mettant plus particulièrement la lumière sur le DAHO, Droit A l'Hébergement Opposable, et sa trop faible utilisation puisque le nombre de recours ne dépasse pas les 10 000 par an, malgré une augmentation du sans abris et des expulsions locatives. Cette réalité reflète avant tout le non accès aux droits des personnes les plus en difficulté et est également la parfaite illustration de l'invisibilisation d'une grande partie des personnes sans abri, qu'un recensement national, réclamé par les associations et la Fédération, permettrait de mieux connaître et accompagner. La Fédération a souhaité pleinement participer à cet appel, en développant notamment une formation avec l'association DALO, afin que les droits des personnes soient assurés.

CENTRE-VAL DE LOIRE

SE FORMER AU « FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE » EN ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Quoi de mieux que d'apprendre en faisant, surtout quand il s'agit d'apprendre une langue ! C'est ce que nous proposons aux 8 salariés du chantier d'insertion Second œuvre de l'ASLD, un de nos adhérents. Primo arrivants, ayant peu ou pas travaillé en France, ils ont un contrat en CDDI de 4 mois dans le sas que peut constituer l'IAE. La formation FLE qui leur est proposée est directement en lien avec ce qu'ils font sur le chantier. Les séances de formation se répartissent entre du temps en salle et du temps sur le chantier où l'apprentissage du français est directement lié à leurs activités. Les résultats de l'expérimentation ayant été positifs, ce dispositif est reconduit d'année en année. Le souhait est d'exporter et développer ce principe de formation-action en FLE dans les autres SIAE, en s'appuyant sur d'autres expériences.



LE GRAND DÉBAT « COMMENT RENDRE NOTRE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE ? »

Faisant suite au mouvement des Gilets Jaunes, l'année 2019 a débuté par la mise en place du Grand Débat National. Malgré une volonté affichée d'impliquer un maximum de personnes, la Fédération a considéré qu'il manquait les sujets, les questions et les espaces permettant de recueillir la parole des personnes en situation de précarité.

L'ensemble de la Fédération s'est ainsi mobilisé pour favoriser l'expression des personnes accompagnées, en soutenant l'organisation de débats dans les établissements et services de notre réseau ou au sein des instances de participation. La mobilisation du réseau a été importante puisque plus d'une centaine d'initiatives associatives ayant rassemblé plus de 2 200 participants ont transmis les résultats de leurs échanges à la Fédération qui en a ensuite réalisé la synthèse.

Sur le thème "Comment rendre notre société plus solidaire ?", cette consultation alternative a permis de faire ressortir, sur des sujets variés (emploi, santé, logement, transport, alimentation, écologie, exclusions...), une vision actualisée des pré-occupations et des propositions des personnes en situation de précarité, qu'elles soient accueillies, accompagnées ou hébergées dans les associations du réseau.

Le point d'orgue de cette concertation menée au sein de notre réseau a été l'organisation, avec nos partenaires de l'Uniopss et de la Fondation de l'Armée du Salut, d'une journée de restitution organisée à l'invitation du Conseil éco-



nomique, social et environnemental, le 11 mars. Après une première séquence d'échanges et de débats, cette journée a permis à une dizaine de délégations venues de différentes régions de porter, devant un auditoire composé de personnes accompagnées et de représentants des ministères et des administrations centrales, les propositions concrètes des personnes accueillies pour améliorer leurs conditions de vie. Les plus importantes de ces propositions, sélectionnées par le CNPA (Conseil National des Personnes accueillies) ont été soumises au vote des personnes présentes ce jour-là afin d'en soutenir la mise en œuvre par l'État.

Ce travail de propositions réalisé par les personnes accompagnées nous a permis d'acquiescer une vision plus fine de ce qu'elles attendaient des politiques de lutte contre les exclusions mais aussi plus largement sur plan social, économique et environnemental. Les recommandations portées par les personnes ont concerné notamment l'effectivité du droit au logement, l'augmentation des minima sociaux, l'amélioration de l'hébergement, l'accès à l'emploi, à la culture, aux soins, les questions de transports, d'alimentation, d'environnement, ainsi que plus globalement l'amélioration des services publics et de leurs relations aux citoyens.

À l'ensemble des étapes de ce processus de concertation, les fédérations régionales ont été fortement mobilisées pour soutenir l'expression des personnes et les encourager à prendre leur place dans le débat national.

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PLAIDOYER DU CRPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ AU CESE

Le 11 mars 2019, les délégués CRPA Bourgogne-Franche-Comté ont été auditionnés au CESE à Paris, pour le Grand Débat National organisé par la Fédération, la Fondation de l'Armée du Salut et l'Uniopss. Ils ont défendu cinq défis : rendre le service public inclusif et plus humain, recréer du lien social sur les territoires, assurer aux migrants un accueil digne et respectueux de leurs droits, permettre à chacun de vivre et non survivre, changer le regard sur la précarité.





« CETTE RÉFORME A ÉTÉ PRÉSENTÉE COMME METTANT EN ŒUVRE LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE DE SORTIR D'UN SYSTÈME PRISON-CENTRÉ. »

DÉCRYPTAGE DE LA LOI DE RÉFORME ET DE PROGRAMMATION POUR LA JUSTICE

La loi de programmation et de réforme pour la justice avait fait l'objet d'un plaidoyer de la part de la Fédération, qui avait proposé un certain nombre d'amendements au texte, avant d'être promulguée le 23 mars 2019. Cette réforme a été présentée comme mettant en œuvre la volonté gouvernementale de sortir d'un système prison-centré. Si elle soutient cette ambition et porte des propositions autour du développement des peines exécutées en milieu ouvert et des aménagements de peine, la Fédération constate néanmoins qu'un certain nombre de mesures incluses dans la loi sont en décalage avec les objectifs annoncés. Afin d'appuyer ses adhérents sur les changements impliqués par

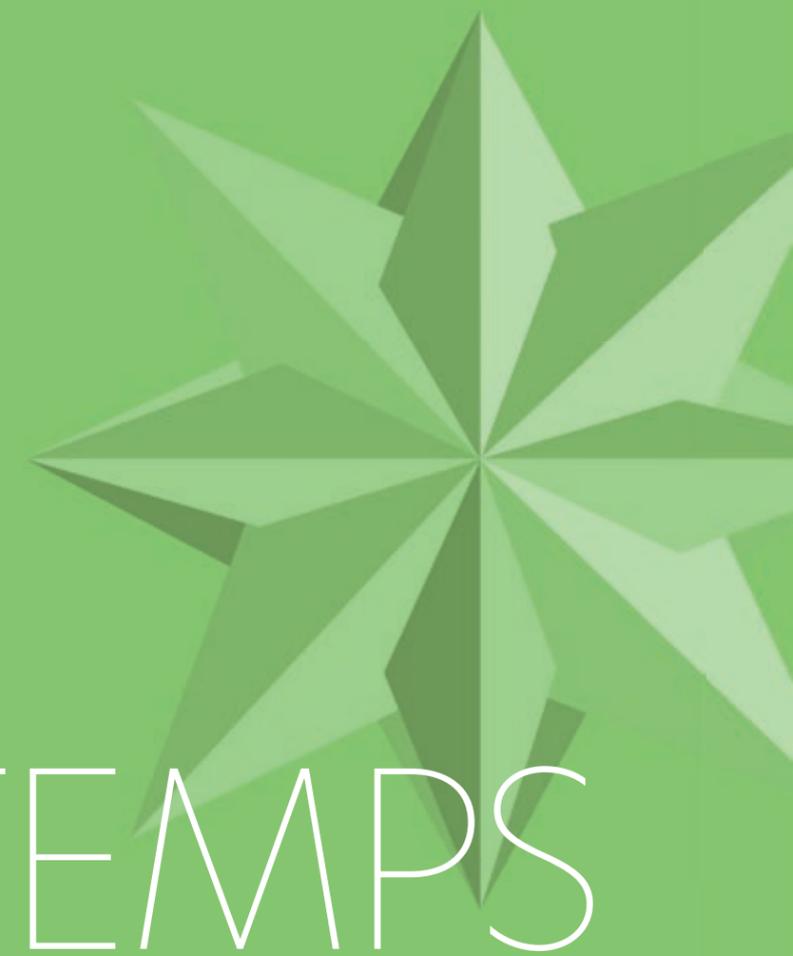
une réforme d'une telle ampleur pour les personnes placées sous main de justice et pour les structures qui les accueillent et les accompagnent, la Fédération a réalisé un document de décryptage de la loi. Il expose les principales évolutions apportées par la réforme, dont les modifications des conditions du prononcé des peines d'emprisonnement et l'abaissement du seuil des peines aménageables, *ab initio*, la nouvelle échelle des peines correctionnelles, la création de la peine de détention à domicile sous surveillance électronique ou encore la disparition de la contrainte pénale et la fusion des peines de probation en une nouvelle peine : le « sursis probatoire ».



Retour sur la Journée nationale Justice !

Pour répondre au fort besoin d'échanger sur l'évolution de l'accueil et l'accompagnement des personnes sous main de justice par les acteurs du secteur social, la Fédération a organisé une journée nationale le 15 mars, réunissant près de 140 personnes. Cette journée fut l'occasion d'interroger les pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement de ce public, ainsi que de penser les évolutions possibles au regard des changements législatifs à l'œuvre avec le vote de la nouvelle loi de programmation et de réforme de la justice. Des initiatives concrètes ont également pu être présentées lors d'ateliers abordant les questions relatives à l'accès à l'hébergement et au logement, l'accès aux soins, l'accompagnement global des personnes en placement extérieur et les Structures pénitentiaires d'Accompagnement à la Sortie (SAS).





PRINTEMPS

« Une année marquée par une forte actualité sur le front de la lutte contre l'exclusion et l'intense mobilisation de la Fédération pour défendre les personnes les plus fragiles, soutenir les associations qui les accompagnent. »



Fin de la trêve hivernale : mobilisation des associations contre les remises à la rue

Le 31 mars marque comme chaque année la fin du plan hiver et la reprise des expulsions locatives. Cet hiver 2019, la mobilisation des services de l'État et des associations a été forte pour ouvrir jusqu'à 15 000 places hivernales en complément du parc d'hébergement pérenne. Si cet effort a permis de mettre à l'abri pendant quelques mois des milliers de personnes, les remises à la rue le matin, le manque de prestations (alimentaires notamment) et l'absence de travailleurs sociaux ne permettent toujours pas d'accompagner les personnes hébergées vers des solutions durables. La qualité des places proposées et l'absence d'accompagnement dans les nombreuses salles collectives, dortoirs, Algeco et gymnases mobilisés, dans les grandes villes en particulier, ont fortement inquiété les associations. Début mars, la Fédération a saisi le ministre du Logement d'une liste de près de 8 000 places (issues des remontées du réseau) menacées de fermeture, le plus souvent sans solution d'orientation pour les personnes. Après plusieurs rencontres avec le ministre et des alertes médiatiques de la Fédération ou avec le Collectif des associations unies, la Fédération a obtenu la pérennisation de 6 000 places au sortir de l'hiver. Pour autant, ces annonces n'ont pas suffi à éviter les remises à la rue de milliers de personnes et la reconstitution de campements dans les grandes métropoles. Face à un système de l'hébergement à bout de souffle et qui s'éloigne des objectifs du Logement d'abord, la Fédération a notamment demandé la programmation d'une nouvelle enquête nationale INSEE sur les personnes sans domicile, la fin de la gestion au thermomètre de l'hébergement avec la programmation de places avec un accompagnement dès le début de l'année, ainsi que la régularisation des ménages présents dans l'hébergement d'urgence.

HAUTS-DE-FRANCE

CYCLE DE TRAVAIL PARTENARIAL ENTRE ASSOCIATIONS ET BAILLEURS « FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES MÉNAGES HÉBERGÉS »



La Fédération Hauts-de-France et l'URH Hauts-de-France ont eu l'initiative d'un cycle de travail partenarial entre les associations et les bailleurs « favoriser l'accès au logement des ménages hébergés », afin d'atteindre l'objectif de 1 500 relogements de personnes sortant de l'hébergement en 2019. 3 rencontres ont réuni 285 participants de 115 organismes différents :

- Logement d'abord et accès au logement : (re-)définir ensemble les conditions d'accès au logement.
- Relogement, mission impossible : quelles solutions conjointes pour reloger des ménages dans des situations dites « complexes » ?
- Partage d'informations : RGPD, secret professionnel, discriminations...

Ce qui est ressorti de ces rencontres sont notamment les conditions essentielles pour atteindre l'objectif commun : (r)établir une relation de confiance, identifier ensemble les freins d'accès ou de maintien dans le logement, maîtriser les procédures, la législation, clarifier les attentes et contraintes, les souhaits des ménages et besoins d'accompagnement.



TAPREOSI : LANCEMENT DU PROJET TABAC ET PRÉCARITÉ PAR LA FÉDÉRATION ET LA FÉDÉRATION ADDICTION

Le projet TAPREOSI « Tabac et précarité, évaluation opérationnelle d'une stratégie d'intervention » est mené conjointement par la Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité, en partenariat avec l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT). Il est financé dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions.

Ce projet a débuté opérationnellement au premier trimestre 2019, et s'est poursuivi tout au long de l'année par l'intermédiaire de réunions locales qui se sont tenues dans 5 villes de France et qui ont réuni des personnes accompagnées, des professionnels de l'addictologie, et des professionnels de l'hébergement. Ces réunions ont eu pour but l'élaboration d'un kit d'intervention sur le tabac,

co-construit grâce à une méthodologie participative. Ce kit doit permettre la mise en place d'actions de prévention et de réduction des risques dans les structures adhérentes aux deux réseaux mais aussi de favoriser l'accessibilité à une prise en charge pour les personnes souhaitant réduire ou arrêter leur consommation de tabac. Après cette phase opérationnelle, le kit a fait l'objet de réflexions avec le comité de pilotage du projet, et a ensuite été rédigé par les chargés du projet de la Fédération et de la Fédération Addiction au dernier trimestre de l'année 2019. Les structures participant au projet pourront le tester avec les personnes accompagnées pendant l'année 2020, avant une diffusion à l'ensemble des deux réseaux associatifs. À suivre...



« CE QUE NOUS RETENONS SURTOUT - LE POINT COMMUN DES PERSONNES INTERVIEWÉES - C'EST L'ENGAGEMENT ET LA PASSION QU'ELLES INVESTISSENT DANS LEUR TRAVAIL. »

LE TRAVAIL SOCIAL, PARLONS-EN !

Dans un contexte où le travail social est fortement mis à mal, la Fédération en partenariat avec Sciences Po, a souhaité le valoriser au travers d'une série de quatre courtes vidéos à regarder et partager sur les réseaux sociaux.

Plusieurs rencontres avec l'équipe de la Fédération et les cinq étudiantes investies dans le projet ont donc été organisées pour mettre le projet sur pied. Les étudiantes sont également allées à la rencontre de plusieurs associations en régions. Elles rapportent : « nous avons d'emblée été confrontées à la complexité du monde du travail social, notamment car cette réalité tend à être complètement invisibilisée ; une invisibilisation renforcée par le fait que nombre de travailleurs sociaux n'ont que très peu de temps pour tirer le signal d'alarme, parce qu'ils font face, au quotidien, à l'urgence des conditions de vie des

personnes qu'ils accompagnent. ». Il leur est donc très rapidement apparu que « donner la parole aux acteurs de terrain constituait la meilleure valorisation du travail social. »

Ces entretiens et rencontres ont donné lieu à une série de quatre courtes vidéos : #1 Qu'est-ce que le travail social ? - #2 Humaniser les dispositifs - #3 Concilier les politiques publiques avec ses convictions personnelles - #4 Les victoires du travail social.

« Ce que nous retenons surtout - le point commun des personnes interviewées - c'est l'engagement et la passion qu'elles investissent dans leur travail. »

Un grand merci à Avery Broome, Coline Guillot, Lucile Montigaud, Margaux Rémond et Maëlle Toullic pour leur investissement dans le projet !



MOBILISATION INTERASSOCIATIVE POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE

À l'occasion des élections européennes la Fédération des acteurs de la solidarité a impulsé, conjointement avec les adhérents français de la FEANTSA, EAPN France et l'Uniopss, une mobilisation interassociative pour faire vivre la solidarité dans la campagne électorale.

La plateforme #PourUneEuropeSolidaire a réuni 40 associations de solidarité et de défense des droits humains autour des thématiques suivantes :

→ **L'accès effectif aux droits fondamentaux partout et pour tou.te.s**, avec l'application concrète du Socle européen des droits sociaux et des mécanismes coercitifs à l'égard des États.

→ **Une politique européenne d'accueil digne et solidaire**, respectueuse des individus et de leurs droits, qui implique que davantage de moyens soient mobilisés pour accueillir et accompagner.

→ **Une priorité donnée à la cohésion sociale et à la transition écologique** pour dépasser les seules logiques de marché et mettre ainsi fin aux politiques d'austérité.

→ **Une mobilisation politique et budgétaire d'ampleur en faveur de l'inclusion sociale**, notamment via les fonds structurels, en facilitant l'accès des associations à ces financements.

Le mercredi 15 mai, les associations ont interrogé des représentants des principales listes candidates, réunissant une centaine de personnes lors d'une soirée à Paris. Le collectif #PourUneEuropeSolidaire poursuivra sa mobilisation en direction des eurodéputés, pour s'assurer que la mandature actuelle soit réellement marquée par un recul de l'exclusion, qui reste très importante sur notre continent, pourtant le plus riche du monde.

LA FÉDÉRATION MOBILISÉE À L'OCCASION DE LA VISITE OFFICIELLE EN FRANCE DE LA RAPPORTEUSE DE L'ONU SUR LE DROIT AU LOGEMENT

Leilani Farha, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit au logement, a effectué une visite officielle en France en avril pour étudier l'application du droit au logement dans notre pays et présenter des recommandations afin d'en garantir l'effectivité.

La Fédération a coordonné un travail interassociatif pour porter à la connaissance de la rapporteuse un certain nombre de constats, inquiétudes et propositions du secteur sur différents sujets. Nous avons accompagné la rapporteuse dans l'organisation de visites de terrain. À Paris, Calais, Clichy-sous-Bois, Grande-Synthe, Toulouse et Marseille, Leilani Farha a mené de riches échanges avec des personnes concernées et des professionnels. Les conclusions de la rapporteuse sont sévères et indiquent que la France est responsable de nombreuses violations du droit effectif au logement. Elle a insisté sur le contraste saisissant entre l'arsenal juridique et institutionnel exceptionnel de la France et sa non application. Non effectivité du DALO, saturation de l'hébergement, respect inégal de l'inconditionnalité de l'accueil, expulsions illégales au regard du droit international ont particulièrement attiré son attention. Ses recommandations portent notamment sur la nécessité d'un investissement plus fort sur l'accès au logement pérenne et les conditions d'hébergement, d'un accès garanti aux services de base dans l'habitat informel, d'un moratoire sur les expulsions et de la fin des démantèlements de campements et bidonvilles.



OCCITANIE

LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LE DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE DE L'ONU EN VISITE À TOULOUSE

Le 6 avril, Leilani Farha, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à un logement convenable, a fait étape à Toulouse à l'occasion de sa visite en France. La Fédération Occitanie, en partenariat avec le Collectif Inter Associations de Toulouse, la Fondation Abbé Pierre, l'URIOPSS et les acteurs de terrain ont proposé un programme de rencontres pour témoigner de la situation des personnes sans abri ou mal logées à Toulouse. Une participation à une maraude en soirée a occasionné des échanges spontanés avec des familles vivant sur les bords de Garonne, en bidonvilles. Le lendemain, ce sont des rencontres parfois remplies d'émotions, avec des femmes hébergées, souvent victimes de violences, des jeunes de l'association Le Refuge, des personnes en situation de grande précarité et des représentants de la communauté des gens du voyage ainsi qu'avec les habitants du plus grand squat de Toulouse.



Hommage aux morts de la rue

Le 2 avril, le Collectif des Morts de la Rue a organisé au square Reggiani à Paris un temps de recueillement et de lecture pour rendre hommage aux personnes mortes sur la voie publique, dans des abris de fortune tels qu'un parking, une cage d'escalier, une cabane de chantier ou dans le métro, mais aussi en lieu de soins ou en structure d'hébergement. Elles avaient 50 ans en moyenne. Parmi ces 569 personnes décédées à la rue en 2019, nous dénombrons 47 femmes et 9 mineurs.



JEUNES SORTANT DE L'ASE/PJJ : LA FÉDÉRATION REJOINT LE COLLECTIF CAUSE MAJEUR ! ET SE MOBILISE CONTRE LA PROPOSITION DE LOI « VISANT À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES VERS L'AUTONOMIE »

Une partie des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont connu ou connaissent une situation de très grande précarité au moment de la majorité ou une fois la prise en charge via une aide provisoire jeune majeur terminée. Mobilisée pour que les politiques publiques prennent véritablement en compte la situation des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance, la Fédération s'est associée à une quinzaine d'autres associations et personnes qualifiées au sein du collectif Cause Majeur ! L'ensemble des membres de ce collectif partagent un objectif commun : l'élaboration et la mise en œuvre de réponses concrètes qui viendront véritable-

ment mettre fin aux sorties sans solution de l'ASE et de la PJJ et aux situations de très grande précarité qu'elles engendrent aujourd'hui pour une partie des jeunes majeurs concernés. Parmi ses premiers sujets de mobilisation, le Collectif Cause Majeur ! a alerté sur les effets contre-productifs qu'entraînerait la nouvelle version de la proposition de loi « visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie » à la sortie de l'ASE et adoptée à l'Assemblée nationale. Le Collectif s'est fortement mobilisé auprès des parlementaires et du Secrétaire d'État Adrien Taquet pour un retour à l'esprit initial du texte, véritablement plus protecteur et moins excluant pour les jeunes.

« L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE CE COLLECTIF PARTAGENT UN OBJECTIF COMMUN : L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE RÉPONSES CONCRÈTES QUI VIENDRONT VÉRITABLEMENT METTRE FIN AUX SORTIES SANS SOLUTION DE L'ASE ET DE LA PJJ ET AUX SITUATIONS DE TRÈS GRANDE PRÉCARITÉ »



ILE-DE-FRANCE

RETOUR SUR LE COLLOQUE : LA SANTÉ DES PERSONNES MIGRANTES

Le 2 avril, plus de 200 professionnels des secteurs social, sanitaire et médico-social ont participé au colloque sur la santé des personnes migrantes, co-organisé par la Fédération Ile-de-France et le Samusocial de Paris. Ce colloque a montré l'engagement collectif des acteurs des champs sanitaire et social mais également des institutions sur la question de la santé des personnes migrantes. Au cours de cette journée, se sont croisés les regards de chercheurs et de professionnels des secteurs sanitaire et social afin de mettre en lumière notre capacité à "faire ensemble" sur cette problématique complexe. Plus de 40 intervenants ont participé aux 5 tables rondes proposées : accès aux soins et aux droits, accompagnement de la santé mentale des personnes, santé des femmes, santé maternelle et infantile et interprétariat et médiation en santé. À partir des échanges de cette journée, la Fédération Ile-de-France et le Samusocial de Paris ont formulé plusieurs recommandations relatives à la santé des personnes migrantes, publiées dans les actes de ce colloque.

ENQUÊTE SUR LES COUPES BUDGÉTAIRES EN CHRS

Suite au plan d'économie budgétaire sur les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) lancé en 2018, la Fédération a publié les résultats d'une enquête menée début 2019 avec d'autres têtes de réseau (Croix-Rouge française, FEHAP, NEXEM, Uniopss) auprès des adhérents pour mesurer les conséquences de ce plan.

Cette enquête, à laquelle 190 centres ont répondu, a mis en lumière une dégradation de la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes. 41% des réponses indiquent ainsi une dégradation de l'accompagnement des personnes en raison de la réduction du nombre d'intervenants sociaux et de la baisse de la qualité de la prestation liée à l'alimentation. Par ailleurs, 16% des répondants s'inquiètent d'un risque accru de sélection parmi les personnes accueillies à travers deux méca-

nismes : d'une part, la baisse du nombre et de la qualification des intervenants sociaux peuvent conduire à exclure certaines personnes ayant besoin d'un accompagnement ciblé et complexe. D'autre part, l'augmentation de la participation financière des personnes hébergées peut aboutir à une sélection des personnes en fonction de leurs ressources.

Bien que des crédits supplémentaires aient été alloués via la stratégie pauvreté à hauteur de 10 millions d'euros, ils restent encore insuffisants et ne compensent que partiellement l'application mécanique des tarifs plafonds. La Fédération poursuit sa demande de moratoire sur ce plan d'économie et a déposé un nouveau recours auprès du Conseil d'État en vue d'annuler l'arrêté qui instaure les tarifs plafonds pour l'année 2019.

PROSTITUTION : 3 ANS APRÈS LA LOI DE 2016, LES ASSOCIATIONS DEMANDENT UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE SON VOLET SOCIAL



et la traite des êtres humains, de nombreux freins et difficultés demeurent. L'application de la loi est disparate selon les territoires, notamment concernant l'accès au titre de séjour. Du fait de l'absence de réelle impulsion ou suivi politiques de la part du gouvernement à ce sujet, l'application de la loi est grandement dépendante du bon vouloir des préfets et des moyens des associations agréées. L'entrée dans le parcours de sortie de la prostitution se fait donc au compte-goutte, alors que les personnes potentiellement concernées sont très nombreuses.

Afin de proposer une réelle alternative aux personnes en situation de prostitution, les associations signataires demandent la tenue en urgence d'un comité national de suivi de la loi réunissant les représentants des associations agréées et les administrations concernées pour réaffirmer la volonté de mise en œuvre de cette politique, le renforcement des moyens humains des associations, l'amplification des efforts de formation et de prévention, une mobilisation démultipliée pour la protection des victimes de la traite des êtres humains et l'abrogation des arrêtés anti-prostitution.

À l'occasion des 3 ans de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, les membres du Groupe d'Appui national (GAN) Prostitution ont publié un bilan de son volet social ainsi que des propositions pour en améliorer l'application. En effet, malgré les perspectives nouvelles ouvertes par le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, et par les commissions départementales de lutte contre le système prostitutionnel

OCCITANIE

PIC IAE

L'inter-réseaux de l'IAE Occitanie, IRIO, dont la Fédération Occitanie est membre fondateur, a porté une réponse commune à l'appel à projet de la DIRECCTE pour répondre aux enjeux de professionnalisation des salariés en parcours d'insertion. La réponse, sélectionnée, a permis à IRIO de mettre en œuvre un plan d'action commun autour de trois axes : permettre aux SIAE de mobiliser pleinement le potentiel lié à la mise en œuvre des formations en situation de travail ; favoriser la reconnaissance des compétences acquises des salariés tout au long de leur parcours professionnel ; dimensionner des préqualifications sur des branches au niveau des territoires. Pour mener à bien ce projet, IRIO s'est associé au groupement d'OF et aux partenaires institutionnels. La réalisation du projet est portée par l'équipe plateforme de professionnalisation, salariée de la Fédération, qui développe des actions collectives adaptées aux besoins des professionnels de l'IAE pour répondre aux objectifs de professionnalisation des salariés en parcours et permanents (ETAIE...).



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2019, TEMPS FORT DE NOTRE FÉDÉRATION

Le 21 juin 2019, plus d'une centaine de participants se sont réunis au Palais de la Femme à Paris, établissement de la Fondation de l'Armée du Salut, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle.

En ouverture, Louis Gallois est revenu sur une année marquée par une « forte actualité sur le front de la lutte contre l'exclusion et l'intense mobilisation de la Fédération pour défendre les personnes les plus fragiles et soutenir les associations qui les accompagnent ». Nouveauté cette année, le rapport d'activité a été présenté de manière interactive sous forme d'un grand quizz. Après l'adoption des rapports (moral, d'activité et financier) et l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration, deux motions ont été approuvées : l'une « Pour un hébergement digne et un accompagnement de qualité », et l'autre, relative au « Revenu Universel d'Activité ».

La table ronde de l'après-midi a porté sur la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en présence d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, de représentants des Fédérations de Bourgogne-Franche-Comté, Martinique et Bretagne. Cet échange a permis de questionner sur la méthode, les avancées et les attentes des acteurs des territoires. Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, a clôturé l'assemblée générale en évoquant les deux chantiers prioritaires en 2020 : le Revenu Universel d'Activité et le Service public de l'insertion. Louis Gallois a rappelé que la Fédération serait pleinement mobilisée pour porter ses préoccupations et propositions.

« UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE FORTE ACTUALITÉ SUR LE FRONT DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET L'INTENSE MOBILISATION DE LA FÉDÉRATION POUR DÉFENDRE LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS QUI LES ACCOMPAGNENT. »

Louis Gallois

JOURNÉE FÉDÉRALE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA FÉDÉRATION

En 2019, la Fédération a engagé avec les Fédérations régionales des travaux sur le modèle économique fédéral. En termes de méthode, des groupes et des séquences de travail rassemblant élus et salariés régionaux et fédéraux se sont tenus régulièrement autour des thématiques suivantes : ressources humaines, adhésions et cotisations, formations, procédures d'alerte, appels à projets, communication, intérêt général, mécénats privés. Le conseil des régions élargi aux trésoriers régionaux et aux délégués régionaux s'est réuni

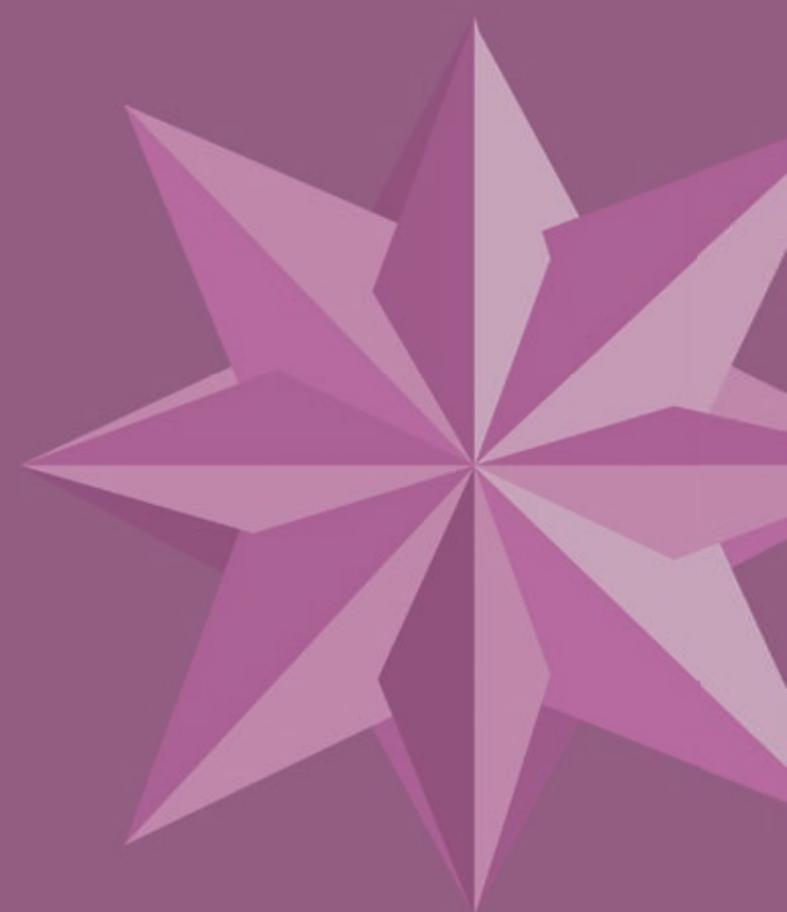
dans le cadre d'une « Journée fédérale » le 16 mai, pour effectuer sous la forme d'ateliers et de séances plénières, une restitution et un partage de la réflexion pour chacune des thématiques et pour décider collectivement des préconisations qui seraient portées le lendemain au Conseil d'administration par les élus co-pilotes des groupes de travail et des représentants salariés. Un calendrier opérationnel a été validé pour structurer et animer les travaux pour les années 2019 et 2020.





ÉTÉ

« En 2019, la Fédération est devenue l'un des partenaires de l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV), permettant ainsi à 342 personnes accompagnées par le réseau de partir en vacances ! »





LA PARTICIPATION DES PERSONNES SOUS-MAIN DE JUSTICE

En complément du partenariat global que la Fédération entretient avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, nous avons mené au cours de l'année 2019 un projet expérimental de consultation des personnes accueillies au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) d'Ile-de-France et des Hauts-de-France. Ce projet a porté sur l'amélioration des conditions d'accueil au sein de ces services avec la participation des personnes et des

professionnels amenés à interagir ensemble pour élaborer progressivement des propositions communes d'amélioration selon une méthode apportée par la Fédération. Cette consultation a abouti à la formalisation d'un livrable de recommandations sur les sujets de la communication, des conditions matérielles d'accueil et plus globalement de la visibilité de ce service public dont la mission reste insuffisamment connue.

« NOUS AVONS MENÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2019 UN PROJET EXPÉRIMENTAL DE CONSULTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES AU SEIN DES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION. »

NORMANDIE

STRATÉGIE PAUVRETÉ : LANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL HÉBERGEMENT / LOGEMENT



Le groupe de travail « Accompagnement des familles dans l'hébergement / le logement, maraudes mixtes » de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour objectifs d'agir sur les conditions de vie, de logement et d'hébergement des enfants, afin de réduire les privations subies, d'accompagner les familles vers une sortie rapide de leur situation et de favoriser leur scolarisation durable. La Fédération Normandie, en co-animation avec le Groupe SOS, a lancé ce groupe le 13 juin et a poursuivi les travaux à la rentrée par des ateliers sur les thématiques suivantes : la question des maraudes et de l'aller vers, articulation entre les différentes maraudes et lien avec les accueils de jour ; Qu'entend-on par « Logement d'abord » ? Quelles conditions de réussite ? ; Quelles limites pour les CHRS avec l'évolution des publics ? Que seront les CHRS de demain ?

RGPD : ACTIONS DE LA FÉDÉRATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) le 23 mai 2018, le siège de la Fédération a développé des actions pour accompagner son réseau, en lien avec les Fédérations régionales.

Le 4 février 2019 à Arras marque le début des journées de sensibilisation avec pour objectifs de poser les bases de la mise en conformité au RGPD, de réfléchir collectivement à la protection des données des personnes en situation de précarité ainsi qu'à l'évolution des pratiques du secteur. Deux autres journées ont suivi : le 4 octobre à Toulouse, avec l'intervention de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), et le

17 octobre à Arras avec l'Union Régionale pour l'Habitat pour aborder le RGPD sous l'angle du logement social.

En parallèle, la Fédération a également participé aux travaux de la CNIL sur l'élaboration d'un « kit d'information » à destination des intervenants et bénévoles du secteur social pour répondre aux enjeux du travail social à l'horizon du « tout numérique ». Ce kit reprend les règles élémentaires à mettre en œuvre dans la formation des personnes à l'utilisation du numérique (médiation numérique), dans l'aide aux démarches en ligne ou dans l'accomplissement des démarches pour une tierce personne.



« LE 4 FÉVRIER 2019 À ARRAS MARQUE LE DÉBUT DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION AVEC POUR OBJECTIFS DE POSER LES BASES DE LA MISE EN CONFORMITÉ AU RGPD, DE RÉFLÉCHIR COLLECTIVEMENT À LA PROTECTION DES DONNÉES DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ AINSI QU'À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DU SECTEUR. »

GRAND EST

L'IAE, UNE PASSERELLE VERS L'EMPLOI POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES EN STRUCTURES D'HÉBERGEMENT



La Fédération Grand Est, en partenariat avec Chantier Ecole Grand Est, a impulsé dès le mois de juin des visites de chantiers d'insertion à destination des professionnels et des personnes accueillies en structures d'hébergement. Nos réseaux ont associé leurs forces pour soutenir plusieurs objectifs : favoriser les liens entre les acteurs du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et du secteur de l'hébergement ; sensibiliser et informer les travailleurs sociaux au secteur de l'IAE ; pallier les difficultés de recrutement que peuvent rencontrer les SIAE ; participer à la visibilité des deux secteurs d'activité et valoriser leurs actions ; et créer un véritable parcours vers l'emploi pour les personnes hébergées. Affaire à suivre... puisque l'action sera reconduite et essaimée dans d'autres départements.



JOURNÉE NATIONALE « PACTE AMBITION IAE : L'ÉCONOMIE INCLUSIVE DE DEMAIN »

Dans la continuité de la concertation menée en 2019, cette journée, organisée le 5 juin avec les réseaux Coorace et Emmaüs France, fut l'occasion de remettre officiellement aux pouvoirs publics notre contribution au Pacte Ambition IAE. Le format « visites apprenantes-table ronde » a été très apprécié, permettant des échanges de qualité entre les participants et les structures accueillantes, mais aussi une mise en perspective avec les questions abordées lors de la table ronde. Un grand merci à Balluchon, Emmaüs Coup de main, Emmaüs Défi, Farinez-vous, Food2rue, et La Chorba pour leur

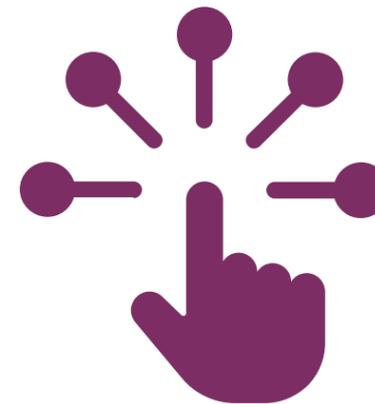
accueil et leur disponibilité ! La préoccupation centrale des six réseaux signataires de notre contribution (dont Chantier école, le réseau Cocagne, et les Restaurants du cœur) a été fortement rappelée : le développement quantitatif du secteur de l'IAE doit aller de pair avec un développement qualitatif et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi doit être renforcé. La journée a été conclue par Jean-Marie Marx, haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, et la remise officielle de notre contribution par Louis Gallois, président de la Fédération.



RÉSEAU JURISLOGEMENT : SÉMINAIRE SUR LE DROIT À L'HÉBERGEMENT

Le réseau Jurislogement, dont la Fédération est membre, est né en 2007 de l'association de juristes œuvrant dans le secteur de la lutte contre l'exclusion. Il constitue un lieu d'échange, de partage et de construction juridique au service du logement, en tant que Droit de l'homme. Dans le cadre des activités de ce réseau, la Fédération a participé à l'organisation d'un séminaire destiné aux avocats qui

s'est tenu le 14 juin sur le thème « Développer le contentieux novateur en matière d'accès et de maintien en hébergement ». Cet événement a été l'occasion d'échanger et de réfléchir collectivement sur les évolutions nécessaires du droit et de la jurisprudence pour garantir l'accès des personnes sans abri, des mineurs non accompagnés, ou encore des demandeurs d'asile à un hébergement et à des conditions de vie dignes.



Formation « Accompagner les personnes en recherche d'emploi à l'usage du numérique »

La lutte contre l'exclusion numérique doit passer par la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement, en questionnant leur positionnement et leur méthodologie, et en les outillant sur les enjeux liés aux usages du numérique et les relais mobilisables dans les territoires. C'est dans cette perspective que le siège a créé cette formation, qui s'est déclinée dans trois régions en 2019 : Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Occitanie. L'action se poursuit et évolue en 2020...



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DES HEUREUX DIPLÔMÉS POUR LA FORMATION ETAIE 2018-2019 !



12 stagiaires ont validé leur formation après la soutenance orale devant le jury de certification de la formation d'Encadrant technique d'activité d'insertion par l'économique (ETAIE). Pendant 18 mois, de mars 2018 à juin 2019, les stagiaires ont alterné temps de formation et temps en activité sur le terrain, dans une démarche de professionnalisation des structures de l'IAE et de montée en compétences des encadrants techniques. Afin de valoriser les stagiaires, la remise des diplômes s'est effectuée lors de la journée de rentrée de la Fédération Auvergne-Rhône-Alpes le 10 octobre 2019, en présence de nombreux adhérents. Les formateurs ayant animé les différentes séances de formation étaient également présents. Francis Silvente, Président de la Fédération régionale, a remis le diplôme aux stagiaires.

NOUVELLE AQUITAINE

GROUPE MAISON-RELAIS : S'INFORMER, ÉCHANGER, PARTAGER ET S'OUTILLER !



En 2019, la Fédération Nouvelle Aquitaine a obtenu un financement DRDJSCS pour l'animation d'un groupe de professionnels de Maison Relais. Ses missions principales sont : l'échange entre professionnels, partager les difficultés et les bonnes pratiques, connaître les différences de fonctionnement entre structures ; se former, s'outiller, focus sur des thématiques, construire des référentiels, des fiches-outil mobilisables dans les pratiques professionnelles ; valoriser les projets de chacun dans les structures, partager les astuces et bons plans, innover, s'inspirer ; faire remonter les problématiques rencontrées à la DRDJSCS et DDCS sur des temps spécifiques. En 2019, les rencontres, très riches en échanges, ont réuni près de 30 professionnels.



📌 F Magazine, publication du numéro sur l'inconditionnalité de l'accueil

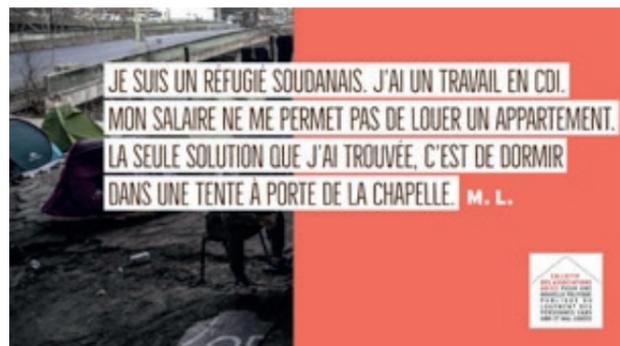
La Fédération a sorti le numéro 19 de son Magazine F destiné à ses adhérents, avec pour thématique : l'inconditionnalité. Principe fondateur du secteur social en France et inscrit dans la loi, il est pourtant trop souvent mis à mal. Ce numéro traite de ce principe et met en lumière des pratiques associatives permettant de repenser et redéfinir l'inconditionnalité. Le Magazine revient également sur l'actualité de la Fédération, un focus juridique, un détour en Europe, un retour sur des analyses et un zoom culturel. Chaque numéro comporte également une affiche pratique, pour le F#19 il s'agissait d'une réédition des visuels de la campagne « Dans la vraie vie » conduite avec le Collectif des associations unies en 2017. Tous les numéros du Magazine F sont disponibles sur le site internet de la Fédération.



TRIBUNE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES

« 0 PERSONNE À LA RUE, UN OBJECTIF ENCORE À ATTEINDRE »

Durant l'été 2019, le Collectif des associations unies (qui regroupe 36 associations agissant pour l'hébergement et le logement), a signé une tribune dans *Le Journal du Dimanche* pour alerter le gouvernement sur la persistance du mal-logement et proposer des mesures pour atteindre l'objectif « zéro personne à la rue » (objectif auquel s'était engagé le président de la République en 2017). Parmi ces mesures : la création de 40 000 places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile ainsi qu'un moratoire sur le plan d'économies qu'ont subi les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Dans cette tribune avaient été ajoutés des verbatims de femmes et d'hommes encore à la rue et qui faisaient part de leur ressenti comme M. L. : « Je suis un réfugié soudanais. J'ai un travail en CDI. Mon salaire ne me permet pas de louer un appartement. La seule solution que j'ai trouvée, c'est de dormir dans une tente à porte de la Chapelle. »



MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : D'ABORD DES ENFANTS À PROTÉGER !

Le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'État ont validé la constitutionnalité et la légalité du fichier d'appui à l'évaluation de la minorité créé par un décret du 30 janvier 2019, en application de la loi asile et immigration de 2018, et qui avait fait l'objet d'un recours par dix-neuf associations, dont la Fédération.

Les associations regrettent l'instauration d'un fichier qui établit un lien préjudiciable entre « protection de l'enfance » et « lutte contre l'immigration irrégulière ». Le fichier biométrique, qui rassemble des données personnelles relatives aux mineurs non accompagnés (MNA) est interconnecté au fichier de gestion des dossiers des personnes étrangères en France (AGDREF). Le décret prévoit aussi la possibilité de prononcer

une mesure d'éloignement contre un jeune ayant été évalué majeur par le département dans lequel il se trouve, avant qu'un juge des enfants ne se soit prononcé sur sa situation. Le Conseil d'État a précisé que le refus d'un jeune de voir être collectées ses données personnelles ou le seul fait qu'il apparaisse comme majeur dans l'une des bases de données consultées en préfecture ne sauraient induire en eux-mêmes sa majorité. Les associations requérantes déplorent cependant les effets concrets de la mise en œuvre de ce décret : les jeunes concernés se détournent en effet des permanences de prise en charge et d'accompagnement, sont contraints de survivre à la rue ou dans des squats, et sont de plus en plus vulnérables à des phénomènes d'exploitation.

Vacances pour tou·te·s
Partez en vacances avec le soutien de la Fédération des acteurs de la solidarité et de l'ANCV* !
*Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Comment faire ?

- 1 rapprochez-vous rapidement de votre référent·e social·e ou conseiller·ère emploi.
- 2 préparez vos vacances seul·e, en famille ou en groupe avec la structure qui vous accueille.
- 3 obtenez des chèques-vacances pour financer une partie de vos transports, votre hébergement et vos loisirs.

Profitez de vos vacances à toute période de l'année !

Nom de la personne référente

ancv Fédération des acteurs de la solidarité

POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.federationsolidarite.org OU vacances@federationsolidarite.org

LE FILE : UN LEVIER POUR LANCER DE NOUVELLES ACTIONS

Le Fonds Initiatives locales contre l'exclusion (FILE) soutient depuis 2001, en partenariat avec la Fondation JM. Bruneau, des projets initiés par des adhérents de la Fédération. En 2019, un financement total de 360 000 euros a permis d'accompagner 73 structures adhérentes réparties dans 12 régions. Afin de répondre aux enjeux de l'accès aux droits face à la dématérialisation des services publics, le FILE a participé à la mise en œuvre de près de 20 projets d'équipement, de formation des intervenants sociaux et des personnes accompagnées, d'aménagement d'espaces informatiques dans les structures et d'organisation d'ateliers sur la pratique et les usages de l'informatique et d'internet visant l'autonomie de chacun dans ses démarches administratives, l'accès aux soins, la recherche d'emploi et de logement... L'appel à projet 2020 sera doté de 400 000 euros. Partenaire fidèle de note réseau, la Fondation JM. Bruneau a souhaité ouvrir les possibilités de financements aux besoins générés par la crise sanitaire.

LANCEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ANCV POUR FAVORISER LE DÉPART EN VACANCES DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION

L'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) a pour ambition de réduire la fracture touristique parmi les salariés, mais aussi par le biais d'une action en direction des plus démunis. En 2019, la Fédération est devenue l'un de ses partenaires, permettant aux personnes accompagnées par ses adhérents de bénéficier des « Aides aux projets vacances ». Cette aide, sous forme de chèques vacances, peut prendre en charge jusqu'à 80 % du budget du séjour de personnes en situation de précarité. Dans le cadre de notre convention, un poste de chargé de mission a été créé, avec pour rôle d'accompagner les porteurs de projets.

La Fédération défend la participation des personnes en situation de précarité à tous les aspects de la vie culturelle, dont les vacances font partie. 30 % des Français en sont aujourd'hui exclus, dont la majorité des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Il s'agit pourtant d'un enjeu de citoyenneté, mais aussi d'insertion. Préparer un séjour implique de se projeter dans l'avenir et de s'organiser. Les vacances permettent quant à elles de reprendre confiance en soi, de renouer les liens familiaux, de vivre une expérience positive et ainsi, sortir des difficultés du quotidien. Grâce à ce partenariat, 342 personnes accompagnées par 28 structures adhérentes sont parties en vacances en 2019. Départ familial ou collectif, accompagné ou en autonomie : tous types de séjours peuvent être soutenus, à l'exception des colonies de vacances.

Les Aides aux Projets Vacances ont par exemple permis à un groupe de 9 jeunes accompagnés par Le Refuge, qui accueille des jeunes LGBTQIA+ en situation d'exclusion, de partir à la montagne pour les fêtes de fin d'année. Un partenariat avec l'UCPA a permis à l'association de réduire le coût de ce séjour au ski. Pour la plupart des participants, c'était la première fois qu'ils allaient à la neige. Cette expérience a été très positive pour les jeunes concernés : joie de vivre, force du collectif, remobilisation, sentiment de reconnaissance. En 2020, 1300 personnes accompagnées par des adhérents pourront partir en vacances grâce à ce partenariat.

300 000 €
ONT PERMIS D'ACCOMPAGNER 73 STRUCTURES ADHÉRENTES RÉPARTIES DANS 12 RÉGIONS.





AUTOMNE

« Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Fédération a obtenu l'essaimage de SÈVE Emploi : entre 2019 et 2022, ce sont 315 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui pourront bénéficier de ce programme ambitieux de lutte contre le chômage de longue durée. »

LA STRATÉGIE PAUVRETÉ FÊTE SES 1 AN !

Les 12 et 13 septembre, le Gouvernement a organisé un événement pour fêter la première année de la Stratégie Pauvreté. Entre tables rondes sur l'avancée des mesures, mobilisation des animateurs territoriaux et valorisation des expérimentations soutenues par la Stratégie Pauvreté, il s'agissait de fédérer les acteurs pour faire vivre la stratégie. Impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, la Fédération était très présente lors de ces deux jours. En compagnie de l'Uniopss et la Fondation de l'Armée du Salut, elle a signé avec l'État une charte pour favoriser la participation des personnes accompagnées à la déclinaison de la stratégie. Elle a aussi tenu un stand présentant ses actions Sève Emploi et Respirations, ou encore participé à la table ronde consacrée au retour à l'emploi. La Fédération a aussi dressé son bilan de la stratégie pauvreté. Avec le collectif Alerte, elle a salué les principes positifs de la stratégie ainsi que des premières réalisations, sur le champ de

l'emploi par exemple. Elle a toutefois rappelé que la stratégie devait être renforcée significativement pour apporter aux personnes sans-abri des réponses à la hauteur des besoins, que le recul faisait encore défaut pour juger de l'impact de la stratégie et que plusieurs réformes majeures restaient à construire, notamment le revenu universel d'activité, seule disposition monétaire d'ampleur pour les ménages précaires. La Fédération a enfin dénoncé les décisions du gouvernement orthogonales à la stratégie, réforme de l'assurance chômage, gel des allocations logement et prestations familiales en tête, dispositions qui se traduisent par une augmentation inédite de la pauvreté et des inégalités. Elle a ainsi demandé des mesures immédiates de soutien du pouvoir d'achat des plus précaires, telles que la réindexation sur l'inflation des allocations logement et des prestations familiales, ainsi que la revalorisation du RSA et son ouverture aux jeunes.

Participation : signature d'une charte inter-réseau



Dans le cadre du « choc de participation » voulu par le gouvernement, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'est dotée d'objectifs importants de développement de la participation des personnes concernées aux différents groupes thématiques constitués pour accompagner sa mise en œuvre. À travers l'expérience menée en région au titre des CRPA et afin d'encourager la mise en œuvre de conditions satisfaisantes de participation, la Fédération, avec ses partenaires de la Fondation de l'Armée du Salut et de l'Uniopss, s'est mobilisée pour que l'État prenne des engagements pour que ses ambitions se concrétisent enfin sur le terrain.



« AVEC SEPT AUTRES ASSOCIATIONS IMPLIQUÉES DANS LA CONCERTATION, NOUS AVONS EXPRIMÉ NOTRE REGRET QUE LE GRENELLE NE MARQUE PAS UN INVESTISSEMENT SUFFISANT EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT, POURTANT AU CŒUR DE LA PROTECTION DES PERSONNES. »

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

La Fédération a contribué au groupe de travail « coopération associations-hébergement » dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre. Le groupe a abouti à la création d'une charte relative à la coordination entre le numéro d'appel 3919 et les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), pour permettre une orientation plus rapide et efficace des femmes victimes de violences, notamment lorsque leur sécurité est en jeu. Parallèlement, le gouvernement a annoncé la création de 250 places d'hébergement d'urgence et 750 mesures d'ALT (Allocation Logement Temporaire). La Fédération a souligné que ces propositions étaient insuffisantes, et que le financement prévu n'était pas compatible avec un hébergement sécurisé et un accompagnement de qualité. Avec sept autres associations impliquées dans la concertation, nous avons exprimé notre regret que le Grenelle ne marque pas un investissement suffisant en matière d'hébergement, pourtant au cœur de la protection des personnes. À la demande de la Fédération, un groupe de suivi sur l'hébergement des femmes victimes de violences a été annoncé.

MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS NOMINATIVES ENTRE LE 115-SIAO ET L'OFII

Le 4 juillet 2019 était publiée une instruction organisant la transmission d'informations par les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Ses objectifs : l'orientation des demandeurs d'asile et réfugiés vers les dispositifs qui leur sont dédiés et l'identification des demandeurs d'asile hébergés de manière « stable » n'ayant plus droit à une allocation majorée.

Pour les associations de lutte contre l'exclusion, cette instruction, qui incite à l'intervention d'« équipes mobiles » dans les centres, s'inscrit dans la continuité de la « circulaire Collomb » et menace l'inconditionnalité de l'accueil au sein de l'hébergement d'urgence généraliste. En effet, le risque identifié par la Fédération et ses adhérents est celui d'un non-recours par les personnes en détresse aux SIAO, au regard de la crainte que leurs données personnelles soient collectées et utilisées en leur défaveur. De plus, le recensement des personnes étrangères au sein de l'hébergement d'urgence contrevient aux missions de solidarité des associations ainsi qu'aux règles de confidentialité et d'éthique qui s'imposent aux intervenants sociaux du secteur.

Le Conseil d'État a rejeté le recours en annulation et la demande de transmission de la question prioritaire de consti-

tutionnalité (QPC) au Conseil Constitutionnel, déposés par trente-deux associations, considérant que le cadre législatif et réglementaire de la protection des données apportait des garanties suffisantes. Sa décision du 16 octobre 2019 apporte toutefois des précisions essentielles sur lesquelles les associations pourront s'appuyer pour répondre sur le terrain aux risques de remise en question du droit à l'hébergement. La Fédération a aussi publié des recommandations afin d'accompagner les SIAO dans la mise en œuvre pratique de cet échange d'information.

Le Conseil d'État rappelle :

- les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil : aucune remise en cause de l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés dans l'hébergement d'urgence généraliste ne doit avoir lieu ;
- la transmission d'informations ne concerne que les demandeurs d'asile et réfugiés et doit être sécurisée, les données ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles énoncées dans l'instruction ;
- les personnes sans-abri doivent être informées de l'existence de cette transmission d'informations et de ses finalités au moment de la collecte des données, ainsi que de l'absence de conséquence d'un refus de leur part.

La Fédération des acteurs de la solidarité et Nexity s'engagent pour le logement des personnes en situation de précarité

Florent Gueguen, Directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité, et Christian Dubois, Président de Nexity Non Profit, ont signé le 4 septembre 2019 une convention de partenariat pour la production et la mobilisation de logements pour les personnes en situation de précarité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la politique du « Logement d'abord » soutenue par la Fédération et le groupe immobilier et s'inscrit autour de quatre axes : la production de logements en pensions de familles et en résidences accueil ; la mobilisation du parc privé à des fins sociales ; la mobilisation des biens en location en résidence étudiants et la mobilisation des biens en location saisonnière.

ILE-DE-FRANCE

RETOUR SUR LA JOURNÉE INCONDITIONNALITÉ DE L'ACCUEIL : PRINCIPE FONDATEUR DE L'HÉBERGEMENT

Le 10 octobre, la Fédération Ile-de-France a organisé une journée régionale portant sur l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement. Cette journée, ouverte aux adhérents de la Fédération, aux personnes accompagnées et aux têtes de réseaux partenaires a réuni près de 150 personnes. Elle a été l'occasion de présenter une étude de la Fédération dressant le bilan de l'inconditionnalité de l'accueil en Ile-de-France et d'organiser un échange avec les services de l'État, représentés par la directrice de la DRIHL. L'étude en question, qui s'appuie sur plusieurs dizaines d'entretiens avec les acteurs de l'hébergement, a permis de dresser un constat lucide sur les obstacles à l'inconditionnalité : politique migratoire restrictive, contraintes budgétaires s'exerçant sur les associations et difficultés à faire évoluer les projets associatifs avec les besoins des publics. Des thèmes qui ont été abordés à l'occasion des ateliers de l'après-midi. Les adhérents ont pu échanger autour de pratiques inspirantes et dresser des perspectives de travail pour faire vivre, sur le terrain, le principe d'inconditionnalité.

ATTENTION ! : DÉBAT IMMIGRATION

Au moment du débat sur l'immigration au Parlement, les associations de solidarité et les collectifs citoyens ont fait part de leurs inquiétudes face à la multiplication des contrevérités et postures démagogiques dans l'espace public, loin des dures réalités vécues par les personnes réfugiées ou exilées et des associations qui les accompagnent au quotidien. Au travers d'une lettre aux parlementaires et de visuels diffusés sur les réseaux sociaux, la Fédération demandait aux élus de réellement prendre en compte les réalités de terrain et surtout, de garantir les droits fondamentaux des personnes étrangères.



Allocation pour demandeurs d'asile : une réforme précipitée et inadaptée qui dégrade les conditions d'accueil



Le 5 novembre 2019, la carte destinée aux demandeurs d'asile afin qu'ils perçoivent l'allocation prévue par la loi (ADA) est devenue une carte de paiement uniquement. Auparavant

cette carte permettait de retirer de l'argent aux distributeurs. Alors que le montant de l'allocation demeure modeste, la complexification de l'accès à des liquidités entrave encore un peu plus la vie quotidienne des demandeurs d'asile : accès à des produits de première nécessité (comme du pain) ou accès aux transports (achat d'un ticket). La Fédération ainsi que l'ensemble des associations accompagnant les demandeurs d'asile ont souligné les impacts négatifs de cette mesure et continuent leur plaidoyer en faveur de l'instauration d'une carte mixte, permettant paiements et retraits.

LANCEMENT DE LA CLÉ SOLIDAIRE



Dans un contexte de raréfaction des crédits publics, en particulier pour les CHRS et alors que la demande sociale et les besoins d'accompagnement ne cessent d'augmenter, La Banque

des Territoires, CDC Habitat, la Fédération des acteurs de la solidarité et l'UNAF0 ont créé La Clé Solidaire, structure associative qui fournira des services gratuits ou à prix coûtant aux associations de la veille sociale, de l'hébergement et du logement adapté. La Clé Solidaire bénéficiera de l'expertise et des moyens opérationnels de CDC Habitat pour aider les associations à pérenniser leur projet associatif en renforçant notamment leurs fonctions support et en les appuyant dans leur stratégie patrimoniale (gestion, rénovation, développement du bâti). Cette plateforme de prestations sera testée par les adhérents ayant manifesté leur intérêt et devra faire l'objet d'une évaluation partagée afin d'objectiver son action auprès des associations et d'identifier ses éventuelles limites ou pistes d'amélioration.

PLAIDOYER NATIONAL SUR LA DOMICILIATION

Dans le cadre du projet de loi de finances 2020, la Fédération, aux côtés du Secours Catholique, d'Emmaüs France, Dom'Asile et du CNDH Romeurope, ont souhaité faire exister le sujet du financement de la domiciliation, qui constitue un chantier indispensable et pourtant délaissé des priorités gouvernementales. Nos associations regrettent que la domiciliation soit absente de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, censée renforcer l'accès aux droits des personnes

en situation d'exclusion et à lutter contre le non-recours. Le collectif inter-associatif a proposé des amendements visant à apporter aux organismes de domiciliation une aide financière, aujourd'hui inexistante et pourtant essentielle pour leur permettre d'assurer leurs missions, à travers notamment la création d'une ligne budgétaire dédiée de 10 millions d'euros. Si cet amendement a été rejeté, notre travail inter-associatif continuera en 2020 pour améliorer le maintien et l'accès aux droits des personnes sans domicile.

LANCEMENT DU PACTE AMBITION IAE



Après 6 mois de concertation, le « Pacte d'ambition pour l'IAE », a été officiellement remis, le 10 septembre par le Président du Conseil de l'inclusion dans l'emploi, à la ministre du Travail, en présence du président de la République. Articulé autour de 5 engagements, ce Pacte comprend 30 mesures visant à atteindre l'objectif de 100 000 postes d'insertion supplémentaires d'ici 2022. On y retrouve des points essentiels de

notre contribution (voir page 30), tels que le principe de « confiance a priori, contrôle a posteriori » permettant de fluidifier les relations entre les acteurs de l'IAE (SIAE, Direccte, Pôle emploi), la réforme de la gouvernance du secteur pour passer d'une logique administrative à une animation coordonnée adaptée aux enjeux territoriaux, la sécurisation des parcours d'insertion et des structures. L'ensemble des réseaux de l'IAE s'est accordé pour saluer la qualité de la concertation et cette ambition qui consacre l'IAE comme un réel investissement social contre le chômage de masse.



L'acte 2 du plan Logement d'abord annoncé par Julien Denormandie

À l'occasion de la conférence nationale des acteurs de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, Julien Denormandie a annoncé l'acte 2 du plan quinquennal Logement d'abord. Ce nouvel élan, très attendu, reposera d'abord sur des crédits supplémentaires fléchés vers les dispositifs de logement adapté et de veille sociale, la poursuite du développement du dispositif « Un chez soi d'abord » et un doublement des crédits de résorption des bidonvilles. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord a également été annoncé, de même que la volonté de créer un service public De la rue au logement, dont la feuille de route a été confiée au DIHAL et qui devrait provoquer de nombreuses évolutions dans le secteur AHI (notamment sur les sujets de gouvernance des SIAO, les financements...).

BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

LANCEMENT DE LA FORMATION « DE L'HÉBERGEMENT AU LOGEMENT : FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT »



Les orientations de la politique du « Logement d'abord » amènent les travailleurs sociaux de l'hébergement à se questionner sur l'évolution de leurs postures et pratiques d'accompagnement social. Un partenariat entre UNIFAF Bretagne, la Fédération Bretagne et la Fédération Pays de la Loire a permis de proposer une action de formation aux équipes des CHRS bretons durant le second semestre 2019. Cette action collective de 3 journées, élaborée avec l'appui du siège de la Fédération, a été déclinée dans chaque département breton. Elle a permis à plus de 60 participants de mieux appréhender le cadre juridique de l'hébergement et du logement, les pratiques d'accompagnement social dans le logement et les nouvelles dimensions à l'œuvre inspirées des principes du Logement d'abord. Cette formation expérimentale a vocation à évoluer après ces premières sessions et à être complétée par d'autres actions plus ciblées afin de répondre à l'ensemble des enjeux pour les établissements du secteur.



LANCEMENT DU PROGRAMME RESPIRATIONS !

Cultures du Cœur, Les Petits Débrouillards et la Fédération des acteurs de solidarités, réseaux associatifs nationaux de solidarité et d'éducation populaire, s'unissent pour une action d'ampleur en faveur des familles, des jeunes (18-30 ans) et des enfants sans domicile : Respirations. Ce programme soutenu par l'État a pour ambition l'accès aux pratiques culturelles et aux sciences comme levier d'émancipation de tou.te.s ! Nous y incluons aussi les personnes accompagnantes comme les travailleurs sociaux, via

leur participation à la réalisation de ces actions. Il est réalisé sous la forme de projets de territoires d'investissement social par la culture artistique, scientifique et citoyenne, dans 5 régions démonstratrices : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Occitanie et La Réunion. Enfin, il est proposé aux travailleurs sociaux des temps de formations innovantes dispensées par les co-pilotes permettant le partage d'expérience et l'émergence de nouveaux projets.

CAHIER DES CHARGES CPOM CHRS : L'ANALYSE DE LA FÉDÉRATION

La loi ELAN a rendu obligatoire en 2018 la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les gestionnaires de CHRS d'ici le 1^{er} janvier 2023. Des groupes de travail organisés par la DGCS, auxquels a participé la Fédération, ont eu lieu tout au long de l'année 2019, afin d'élaborer un cahier des charges pour accompagner la négociation d'un contrat CPOM. Suite à un travail interne avec les adhérents, la Fédération a dans ce cadre fait des propositions concernant sa vision de ce mode de relation entre un gestionnaire de CHRS et son autorité de tarification. Le décriptage, réalisé par la Fédération et disponible sur le site internet, met en lumière les spécificités de ce contrat et des principaux enjeux à avoir en tête lors de l'élaboration de son CPOM : Quel périmètre de contractualisation ? Quels indicateurs mettre dans un contrat ? Quels sont les risques et opportunités que constituent le CPOM ? Quelle transformation de l'offre est possible dans l'optique du Logement d'abord ? Comment éviter les effets de sélection des personnes accompagnées ?

Au regard de la complexité de cette contractualisation et des enjeux en termes de stratégie, d'évolution de l'offre d'accompagnement et de financement, la Fédération invite ses adhérents à se former. La Fédération organisera conjointement avec la FEHAP des formations à destination des adhérents sur l'ensemble du territoire à partir de 2020.

Auvergne-Rhône-Alpes

SOUTIEN AU COLLECTIF « HÉBERGEMENT EN DANGER » CONTRE LES MESURES RESTRICTIVES D'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le 15 octobre, la préfecture du Rhône a indiqué aux associations du département que les règles d'accès à l'hébergement d'urgence allaient changer. Ces règles très restrictives revenaient à priver des personnes déjà très fragilisées, de leur droit à un accueil inconditionnel et continu. Alertés par cette situation, les acteurs associatifs présents dans le Rhône (Fédération des acteurs de la solidarité, Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, La Cimade, Uriopss...) se sont mobilisés pour dénoncer cette situation et soutenir le collectif « Hébergement en danger » qui a organisé une manifestation à Lyon le 28 novembre. Celle-ci a réuni plus de 300 personnes à Lyon et a porté ses fruits puisque que le ministre du Logement Julien Denormandie a finalement demandé au préfet de surseoir à la réorganisation annoncée.

DES GROUPES DE TRAVAIL ORGANISÉS PAR LA DGCS, AUXQUELS A PARTICIPÉ LA FÉDÉRATION, ONT EU LIEU TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2019, AFIN D'ÉLABORER UN CAHIER DES CHARGES POUR ACCOMPAGNER LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT CPOM.



Hauts-de-France

FORUM « LE LOGEMENT D'ABORD DANS TOUS SES ÉTATS » ET SOIRÉE DE LA SOLIDARITÉ

La Fédération Hauts-de-France a co-organisé avec la Métropole européenne de Lille (MEL), la CMAO et l'URH le Forum « Le Logement d'abord dans tous ses états », les 14 et 15 novembre à Lille. Adhérents et partenaires se sont largement mobilisés pour montrer combien il était important d'associer, dans une approche globale de l'accompagnement, le logement et l'emploi.

Une soirée de la solidarité, organisée par la Fédération avec le soutien de la MEL, de la DIHAL et de la ville de Lille, a permis d'interpeller et de sensibiliser sur le sans-abrisme et l'accès au logement et d'inviter les citoyens à venir à la rencontre des associations. Au programme : présentation des premiers chiffres issus de l'observation sociale des personnes sans-abri et mal-logées sur la MEL et découverte de portraits, rencontre d'une quinzaine de structures au village associatif et partage d'un moment festif autour de concerts. La vente des boissons et la petite restauration ont été confiées à des associations adhérentes. Chacun a pu trouver sa place grâce au système de boissons et de repas « suspendus ».



UNE ANNÉE DE LANCEMENT POUR LE PROGRAMME SÈVE EMPLOI

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Fédération a obtenu l'essaiage de SÈVE Emploi : entre 2019 et 2022, ce sont 315 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui pourront bénéficier de ce programme ambitieux de lutte contre le chômage de longue durée.

La Fédération a donc lancé en octobre 2019 la première campagne d'appel à mobilisation auprès des SIAE pour sélectionner les 45 structures qui bénéficieront du programme SÈVE Emploi en 2020. Plus d'une centaine de structures ont été rencontrées au sein des régions PACA, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Bretagne, Ile-de-France, Bourgogne Franche Comté et Pays de la Loire. 89 structures ont candidaté et 45 ont été retenues afin de pouvoir initier l'action auprès des SIAE dès janvier 2020. Objectif : co-construire en équipe une offre de services RH auprès des TPE-PME du territoire et agir sur les

pratiques de recrutement et d'intégration des entreprises afin de faciliter l'embauche de salariés issus de l'IAE.

L'équipe SÈVE Emploi en région et au siège œuvrant à la réussite du projet s'est également agrandie avec l'arrivée d'une chargée de projet, de deux formatrices, d'une chargée de communication et de 8 animateurs régionaux. L'équipe de SÈVE Emploi déploie des actions sur un large spectre de thématiques : évaluation, plateforme de formation, développement du programme, partenariats, financement, gouvernance, stratégie de coopération entre structures, communication, formation et dynamique territoriale. Les SIAE, ACI, AI, EI ou ETTI intervenant cette année dans des secteurs comme la réparation des vélos, le maraîchage, la logistique urbaine, le patrimoine forestier, la mise à disposition de personnels pour les AI, annoncent un bon cru 2020 pour SÈVE Emploi ! On se donne rendez-vous fin 2020 pour la récolte des bonnes pratiques !



Auvergne-Rhône-Alpes

FESTIVAL « ARTS DES RUES, DE LA RUE À L'ART »

La 2^{ème} édition du festival « Arts des rues, de la rue à l'art » s'est déroulée les 21 et 22 septembre à Gières. Bonne humeur, partage, solidarité, plaisir, détente, professionnalisme... autant de mots qui résument ces 2 jours pendant lesquels des créations artistiques ont été présentées, avec comme arts utilisés, le théâtre, la photo, la vidéo, la chanson, la musique... pour le bonheur des petits et des grands. Sept associations ont proposé des œuvres co-réalisées par des professionnels de l'action sociale et culturelle, des artistes, des bénévoles et des personnes accueillies/accompagnées. Cet événement s'inscrit plus largement dans un plaidoyer d'accès à la culture pour tous et par tous, d'une mobilisation pour la défense des droits culturels, dans une démarche d'inclusion citoyenne et sociale par la culture.

SERVICE CIVIQUE : « MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, INVESTISSONS DANS CE QUI MARCHE ! »

Dans une lettre ouverte du 27 octobre, au Premier ministre Edouard Philippe, 180 responsables associatifs, dont la Fédération, ont appelé à renforcer les moyens alloués au service civique pour que des missions puissent être proposées à tous les jeunes. Depuis 2010, ce dispositif permet aux jeunes de consacrer six à douze mois de leur vie à un engagement citoyen au service de l'intérêt général. 97% des 140 000 jeunes qui s'engagent dans le service civique chaque année sont satisfaits ou très satisfaits de leur expérience. Et à l'issue de celui-ci, 74% d'entre eux sont en emploi ou en formation. Parce que le service civique est un outil de réconciliation républicaine, de mixité sociale, de développement de l'esprit d'engagement et d'ouverture au monde, cette lettre a appelé à investir dans ce qui marche, investir dans un développement réellement ambitieux du service civique.

« ALLER VERS, SAIT-ON LE FAIRE ? »

Porté par la Fédération en tant qu'enjeu important de l'évolution de l'intervention sociale, « l'Aller vers » regroupe un ensemble d'approches et de pratiques mises en œuvre par les associations du réseau. Le Groupe d'Appui National (GAN) Intervention Sociale de la Fédération a souhaité développer un outil qui permette aux professionnels et aux personnes accompagnées de s'interroger collectivement sur la manière dont ces pratiques peuvent être mise en œuvre. Prenant pour titre « Aller vers, sait-on le faire ? », cette démarche de concertation a pu être testée dans une dizaine d'établissements et a permis de mettre en avant les leviers de déploiement de ce principe en matière d'organisation du travail, de communication professionnelle et d'activités possibles à mettre en œuvre. L'outil de concertation est consultable sur le site internet par toutes les associations, et les résultats pourront servir à développer les compétences des professionnels sur ces aspects.

▶ Fragilisation des associations agissant en prison : interpellation de la Fédération aux côtés d'une trentaine d'organisations

Par le biais d'une tribune collective signée par une trentaine d'organisations, associations et syndicats du milieu pénitentiaire et judiciaire et publiée dans le journal *Le Monde*, la Fédération a alerté sur la fragilisation durable des associations intervenant en détention. Dans un contexte de détresse financière de l'Observatoire international des prisons (OIP) section française suite à une baisse des subventions publiques, l'ensemble des organisations signataires ont appelé l'État et les collectivités locales à prendre en compte la nécessité de mettre en place un code de bonnes pratiques dans le financement des associations intervenant dans ce champ.

BRETAGNE

PUBLICATION DU PREMIER « BAROMÈTRE DES SOLIDARITÉS »



Conformément aux objectifs du projet fédéral, la Fédération Bretagne a tenu à se saisir de l'opinion publique au sujet des problématiques globales d'exclusion et de pauvreté et des réponses de solidarité à y apporter.

Cette première enquête qui s'est déroulée en octobre 2019 porte sur les perceptions des populations en difficultés, les représentations des raisons pour lesquelles la pauvreté et l'exclusion sociale continuent à se développer, les conceptions de la solidarité et les pratiques qui y sont associées.

Ce premier Baromètre des Solidarités en Bretagne est soutenu financièrement par la région Bretagne, les Conseils départementaux d'Ille et Vilaine et du Finistère, ainsi que par le Crédit Mutuel Arkea. Le Baromètre des Solidarités a vocation à perdurer puisqu'une publication annuelle est envisagée, qui sera enrichie des échanges avec les adhérents, les personnes en situation de précarité, mais également avec les partenaires institutionnels et associatifs.



LETTRE OUVERTE DU COLLECTIF ALERTE AU PRÉSIDENT « IL EST TEMPS D'AGIR POUR LES PLUS VULNÉRABLES »

Dans une lettre envoyée le 7 novembre au Président de la République, le Collectif ALERTE, dont fait partie la Fédération, souhaitait faire part de ses inquiétudes quant à la dégradation du niveau de vie des personnes les plus précaires depuis deux ans et de la nécessité de prendre des mesures immédiates pour y remédier.

La lettre revient notamment sur la concertation qui a été ouverte sur le revenu universel d'activité (RUA), et à laquelle les associations participent. Le texte évoque l'importance que « cette réforme ne soit pas financée par une forme de solida-

rité horizontale entre les bénéficiaires des différents minima sociaux ». Elle exprime également que « la future prestation doit garantir que personne en France ne vive avec moins de 50% du revenu médian (soit 867 euros par mois pour une personne seule, sans les aides au logement) ; elle ne doit pas fusionner les APL, l'AAH et l'ASPA qui sont des allocations d'une autre nature ; elle doit être ouverte dès 18 ans, sous conditions de ressources mais sans contrepartie et avec une obligation pour l'État de prévoir un accompagnement vers une formation ou un parcours vers l'emploi. »

▶ La Fédération s'engage en faveur du travail d'intérêt général



En décembre 2019, un accord-cadre a été signé entre l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'insertion professionnelle (sous l'autorité du ministère de la Justice), la Fédération ainsi que 33 autres partenaires. Les signataires se sont engagés à promouvoir la peine de travail d'intérêt général (TIG) au sein de leurs structures et réseaux, afin notamment de développer et diversifier les propositions de postes de TIG disponibles. À terme, l'objectif est que soit favorisé le prononcé par les magistrats de cette peine porteuse de sens. Concrètement, toute organisation adhérente à la Fédération intéressée par l'accueil de personnes en TIG au sein de sa structure peut désormais se rapprocher de l'un des référents territoriaux de l'Agence.

À TERME, L'OBJECTIF EST QUE SOIT FAVORISÉ LE PRONoncé PAR LES MAGISTRATS DE CETTE PEINE PORTEUSE DE SENS.



JUSTICE : LA FÉDÉRATION PARTICIPE AU RAPPORT DU CESE

Dans le cadre de la préparation d'un important avis rendu en novembre 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Fédération a été auditionnée et a fait des propositions visant à favoriser la réinsertion des personnes sortant de détention ou placées sous main de justice. L'avis final, intitulé « La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de toutes et tous », reprend nombre des propositions

de la Fédération, tant sur le plan de la nécessité du développement des peines en milieu ouvert et des aménagements de peines que sur les modalités possibles de fluidification des rapports entre SIAO, SPIP et associations du secteur de l'AHJ ou sur la nécessité de l'évolution du travail en détention et le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en prison.

MOBILISATION DES ASSOCIATIONS EN PÉRIODE HIVERNALE

Fin novembre 2019, les associations de solidarité réunies au sein du Collectif des associations unies (CAU) ont souhaité alerter sur la situation gravissime des enfants, familles et personnes à la rue, et ce, à la veille de l'hiver. Le CAU appelait à une mobilisation nationale en dénonçant dans un communiqué de presse, l'ampleur de la situation au 31 octobre.

Le 12 décembre, la Fédération, aux côtés de sept organisations a également communiqué dans les médias en mettant en lumière via des chiffres la progression dramatique du nombre d'enfants en famille à la rue ou vivant dans des habitats précaires.

Par exemple : « entre 500 et 700 enfants n'avaient aucune solution d'hébergement le soir, en Ile-de-France » ; selon le Centre d'action sociale protestant, « 158 bébés sont nés en 2019 dans la rue, à Paris, contre 100 en 2018, et 49 en 2017 » ; Le Samusocial de Paris hébergeait chaque soir plus de 20 000 mineurs à l'hôtel...

Dans ce communiqué, les acteurs associatifs en appelaient aux collectivités publiques et entreprises qui disposeraient de sites vacants et utilisables pour l'accueil des personnes à se mobiliser aux côtés des associations.

« ENTRE 500 À 700 ENFANTS N'AVAIENT AUCUNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT LE SOIR, EN ILE-DE-FRANCE »



AUGMENTATION ET PROTECTION INSUFFISANTE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA PROSTITUTION DES MINEUR·E·S



L'enquête menée par la Fédération sur la prostitution des mineur·e·s a permis de démontrer une forte augmentation de ce phénomène entre 2016 et 2018. Cette enquête, renseignée par des acteurs de terrain, témoigne d'une bonne connaissance de la marche à suivre par les associations, mais d'une réponse institutionnelle largement insuffisante. Rares sont les prises en charge par l'ASE, peu

d'enquêtes sont ouvertes, et il n'existe pas de cadre clair concernant la prise en charge de ces mineur·e·s. Les protocoles existants dépendent largement de la volonté des acteurs en présence dans chaque département.

Face à ces constats, la Fédération demande la création d'un dispositif de prise en charge des mineur·e·s ayant connu la prostitution porté et financé par la protection de l'enfance, en lien étroit avec des associations spécialisées sur la prostitution et la traite, et la création d'un protocole unique pour assurer la protection de ces enfants et une meilleure coordination des acteurs. La formation et l'information doivent être renforcées, et une réelle politique de prévention doit voir le jour. Enfin, il est essentiel de garantir une prise en charge effective des mineur·e·s non accompagnés, particulièrement exposés à l'exploitation.

PARTICIPATION DE LA FÉDÉRATION AU DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES TERRITORIALES D'ACCOMPAGNEMENT « LOGEMENT D'ABORD »

Objectif affiché du plan Logement d'abord, le développement des plateformes d'accompagnement vise à mieux organiser les ressources d'accompagnement dans le logement afin de rendre leur accès et leur mise en œuvre plus adaptés aux besoins des personnes. Sur les territoires Logement d'abord, ces nouvelles formes d'organisation se sont développées selon des modèles très différents qui impactent notamment les modes d'intervention de nos adhérents. Afin de formuler une réflexion associative sur ces enjeux d'évolution et de coordination de l'offre d'accompagnement, le siège de la Fédération et la Fédération Occitanie se sont engagés dans un travail d'accompagnement des adhérents, afin de dégager les possibilités d'amélioration de la coordination de l'accompagnement dans le cadre du Logement d'abord, et de modéliser une forme d'organisation qui puisse y répondre. Ce travail s'intègre aux réflexions sur la mise en œuvre du service public De la rue au Logement et sera poursuivi sur l'année 2020.



RETOUR SUR LA JOURNÉE LHSS LAM ACT !

La Fédération des acteurs de la solidarité a organisé une journée d'étude sur les Lits Haltes Soins Santé (LHSS), les Lits d'Accueil Médicalisé (LAM) et les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), le 22 novembre à Paris.

Cette journée qui a réuni plus de 150 personnes a été riche d'échanges et de perspectives pour la Fédération. Elle a notamment pu permettre la présentation des résultats de l'enquête réalisée plus tôt dans l'année, de discuter avec les représentants de l'État des enjeux de ces établissements médico-sociaux et des accompagnements des personnes hébergées, notamment par la mise en avant d'expériences de terrain. Elle a aussi permis, par l'intermédiaire des ateliers thématiques, de réfléchir à des axes de travail et à des perspectives pour que la Fédération puisse accompagner au mieux ses adhérents.

ILE-DE-FRANCE

LANCEMENT DE TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE DE RÉGULATION DES PLACES LAM LHSS ET ACT EN ILE-DE-FRANCE

Avec la participation active des adhérents gestionnaires de structures médico-sociales de soins résidentiels (LAM, LHSS et ACT), la commission Santé de la Fédération Ile-de-France a travaillé en 2018 et 2019 à formuler des propositions relatives aux procédures d'admission et de régulation des places dans ces dispositifs. La mise en place d'un guichet unique régional de régulation de ces places est apparu comme un outil adapté pour faciliter l'accès des personnes aux dispositifs. La Fédération Ile-de-France a appelé de ses vœux le lancement de travaux à ce sujet. En septembre 2019, l'ARS a lancé des travaux de préfiguration d'un guichet unique régional de régulation des places LAM, LHSS et ACT qui devraient s'achever en 2020 ou 2021 et dans lesquels la Fédération régionale est fortement impliquée.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

JOURNÉE RÉGIONALE PAUVRETÉ, PAR ET POUR LES PERSONNES CONCERNÉES



Le 17 décembre à Dijon, des personnes concernées ont organisé leur « journée régionale pauvreté par et pour les personnes concernées » dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2018-2022. Une soixantaine de participants, dont une majorité de personnes bénéficiaires, étaient présents. Au programme : témoignages de personnes concernées sur leur vécu et groupes de travail. L'objectif a été de définir ensemble les actions prioritaires à conduire en Bourgogne-Franche-Comté avec les personnes concernées tout en croisant les expertises. Cet événement démontre l'attention qui est portée à la reconnaissance des compétences et savoirs expérimentaux des personnes concernées par la pauvreté et le souci de leur intégration par les professionnels, acteurs associatifs et institutionnels.

MOBILISATION DES ASSOCIATIONS CONTRE LES MESURES RESTRICTIVES DES DROITS À LA SANTÉ DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

La Fédération s'est mobilisée en 2019 avec ses partenaires associatifs contre des mesures restrictives dans l'accès aux droits et aux soins des étrangers en France. Ainsi, la Fédération a été auditionnée en juillet par l'Inspection Générale des Affaires Sociales et l'Inspection Générale des Finances afin de défendre l'accès à l'Aide Médicale d'État (AME) pour les personnes en situation irrégulière. Par la suite, la Fédération a été reçue par le cabinet de la ministre des Solidarités et de la Santé afin

de défendre les principes d'accès facilité aux droits et prestations à la santé et aux soins, tant pour les personnes concernées que pour le système de santé. Les associations ont également écrit au Président de la République, au Premier ministre et à différents ministères pour les alerter sur les risques liés aux attaques pressenties sur l'AME. Enfin, la Fédération a été partie prenante en octobre d'un communiqué de presse pour défendre la santé des personnes étrangères.



Publication de la Fiche Kézako : Intégrer la culture à sa pratique sociale, un puissant levier d'insertion

La culture n'est-elle pas une dimension fondamentale de la participation sociale et citoyenne ? Qu'apporte la participation à la vie culturelle dans l'accompagnement social ? Quels types d'actions mettre en place ? Comment dédier des moyens à cette dimension peu développée du travail social ? Cette fiche vise à développer ces différentes questions et donner des repères aux intervenants sociaux souhaitant intégrer la dimension de la culture à leur intervention professionnelle. Appuyée sur l'expérience des acteurs de terrain, elle resitue la notion de droits culturels et son cadre légal, valorise l'impact des pratiques culturelles sur les personnes accompagnées, et présente les grands principes d'une action réussie ainsi que des exemples inspirants.

30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Le 20 novembre 2019 était célébré le 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. La Fédération a, à cette occasion, alerté les pouvoirs publics sur la situation dramatique des enfants et familles à la rue et fait le constat d'une dégradation sur l'ensemble du territoire. 700 enfants en famille sans solution d'hébergement étaient dénombrés en novembre 2019 à Paris, et environ 20000 mineurs étaient hébergés à l'hôtel en Ile-de-France, dans des conditions de précarité extrême. La Fédération et d'autres associations ont plaidé pour l'adoption d'un plan d'urgence d'ouverture de places d'hébergement pérennes et de logements accessibles, avec un accompagnement et ont également souligné l'importance de l'adaptation de ces lieux à l'accueil des enfants et de leur famille.

La Fédération s'est par ailleurs engagée dans un collectif de plus de trente organisations pour mener un travail de plaidoyer et formuler des propositions concrètes afin de rendre effective la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à l'international. La Dynamique « De la Convention aux actes » a publié un livret de 12 actes politiques évoquant différentes thématiques telles que la participation, la protection, l'éducation, la justice ou encore la santé. La Fédération s'est activement impliquée dans cette initiative afin notamment de défendre l'objectif « zéro enfant à la rue » et la prise en compte des enfants et des familles en situation de précarité.



Un atelier pour aider au développement de projets européens

Le 5 novembre, la Fédération a co-organisé avec l'agence Erasmus + et d'autres réseaux de solidarité et d'éducation populaire, un atelier d'accompagnement au montage de projets européens. 40 personnes ont participé à cet événement, dont une dizaine du réseau de la Fédération, pour concrétiser leurs idées de projets et ensuite candidater à l'appel à projets 2020. Les financements Erasmus + sont en hausse constante ces dernières années sur le volet Education des Adultes. Une opportunité à saisir pour enrichir les pratiques des acteurs sociaux !

LANCEMENT DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION AU RÉFÉRENTIEL DE MISSIONS ET D'ÉVALUATION DES MARAUDES ET SAMU SOCIAUX

En 2018, la Fédération et la Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS), avec le soutien de la DGCS, ont créé et diffusé un référentiel élaboré par et pour des maraudeurs. Or, cette démarche d'accompagnement ne doit pas s'arrêter à la création d'un outil mais permettre son appropriation et sa diffusion afin d'améliorer la qualité des interventions. Pour ce faire, la Fédération et la FNSS proposent désormais une jour-

née de sensibilisation à destination de l'ensemble des intervenants, bénévoles comme professionnels, avec comme outil principal le susdit référentiel. La première journée a eu lieu le 19 décembre à Bordeaux et sera déclinée dans toutes les régions de France métropolitaine en 2020 et 2021. Pour profiter de ces journées dans vos régions, il suffit d'envoyer un mail à contact@samusocial-federation.org.

RETOUR SUR LA FORMATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE



La relation entre santé et qualité de l'environnement intérieur n'est plus à démontrer. Comment déconstruire les idées reçues ? Comment rendre concrète cette notion de santé environnementale pour les publics démunis ? C'était l'objet d'une Formation-Action de deux jours, réalisée par des intervenants extérieurs, à l'attention des professionnels des structures adhérentes à la Fédération et œuvrant dans le champ de la petite enfance, coordonnée par la chargée de mission santé de la Fédération. Cette formation a permis une réflexion autour d'outils les plus adaptés à la diffusion des messages de prévention en santé environnementale. Expérimentée dans un CADA à Limoges puis réalisée au sein de structures du CCAS de Bordeaux, c'est au Diaconat et au CAIO que la Fédération régionale interviendra bientôt.

RETOUR SUR LE SÉMINAIRE « OUVRIR LA VILLE »

La « MOV » regroupe les services de l'État, les bailleurs sociaux, la Fédération, l'URIOPSS et la Fondation Abbé Pierre, autour de l'accès au logement des ménages en difficulté. Un séminaire capitalisant les travaux de l'année a été organisé le 10 décembre, rassemblant une centaine de participants, à l'occasion du plan quinquennal de lutte contre le sans-abrisme et pour le Logement d'abord. L'occasion pour les acteurs de participer à des tables rondes sur les thématiques de la production de logements adaptés, de l'accompagnement et de la stratégie territoriale du Logement d'abord. Sylvain Matthieu, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement des populations défavorisées et Joëlle Chenet, Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté ont conclu cette journée et la dernière table ronde « Vers un service public de la rue au logement ».

RETOUR SUR LE PROJET « MOBILES POUR L'EMPLOI »

Le projet « Mobiles pour l'emploi », porté par la Fédération avec le soutien d'Erasmus+, a permis 3 visites d'étude organisées en Europe entre novembre 2018 et avril 2019. Les objectifs ? Découvrir différentes pratiques de coopération pour l'inclusion dans l'emploi et alimenter notre plan de développement européen. Ces visites ont enrichi les compétences et connaissances de la Fédération des modèles de coopération possibles dans le domaine de l'insertion et ont renforcé nos liens avec trois nouveaux partenaires européens. Cette dynamique s'est illustrée dans le cadre de la journée emploi organisée le 10 décembre, « La coopération au service de l'inclusion : des pratiques pour une Ambition » avec la participation de Discus/HVO Querido (Amsterdam), EVT et IT2 (Bologne).

PROGRAMMATION DU FSE+ : LA FÉDÉRATION DEMANDE UN IMPACT PLUS FORT SUR LES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION

Pour la période 2021-2027, le FSE+ réunira dans un même fonds le FSE, le Fonds Européen pour l'Alimentation des plus Démunis et le volet intégration du FAMI. Dans sa contribution à la concertation lancée par l'État, la Fédération accueille positivement l'introduction d'un nouvel objectif dédié à la lutte contre la pauvreté, qui pourrait donner lieu à la création d'un programme national spécifique, garantissant la préservation des montants actuels dédiés à cette priorité. Pour garantir un impact plus important sur les personnes en situation de précarité, la Fédération préconise un meilleur ciblage des publics et l'élargissement du champ des actions financées au-delà de l'insertion par l'emploi. Enfin, il est indispensable que le fonctionnement du FSE+ soit plus sécurisant et lisible pour les porteurs de projets.

Les vœux du Collectif des associations unies au président de la République « Pour qu'aucune personne ne soit contrainte de vivre à la rue en 2020 ! »



À la veille des vœux présidentiels, le Collectif des associations unies a publié une tribune dans *Le Parisien-Aujourd'hui en France* en interpellant le président Macron : « Nous vous demandons d'intervenir vite et avec détermination pour enrayer l'augmentation dramatique du nombre de personnes sans domicile fixe ou mal logées, dont de nombreux enfants en famille contraints de vivre à la rue ou dans des abris de fortune. » Pour en finir avec ces situations intenable pour les personnes et injustifiables pour un pays riche comme la France, le CAU a formulé 10 vœux, accompagnés de 10 solutions, pour en finir avec le sans abris et le mal logement. Premier vœu : qu'aucun enfant ne soit contraint de vivre à la rue (retrouvez les 9 autres vœux sur le site du CAU www.collectif-associations-unies.org).

NORMANDIE

RETOUR SUR LE COLLOQUE « VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET JUSTICE : QUELLES ARTICULATIONS ET QUELLE COHÉRENCE ENTRE LE CADRE LÉGAL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ? »



La Fédération Normandie a organisé les 14 et 15 novembre un colloque national sur la thématique « Violences intrafamiliales et Justice » à la Cité de la Mer à Cherbourg, rassemblant 250 participants : professionnels du monde associatif, du milieu hospitalier, de la Justice, de l'État et des collectivités. Ce colloque a été très riche en échanges et en enseignements. L'intervention de psychologues, sociologues et procureurs de la République ont permis de poser le cadre de ces violences qui touchent les femmes, les hommes et les enfants. Le principal temps fort a été la présentation

du modèle espagnol par un magistrat de Saragosse. Grâce aux travaux menés durant ces deux jours, la Fédération Normandie a apporté sa contribution au Grenelle des Violences conjugales dans un courrier envoyé le 22 novembre à Marlène Schiappa, Secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.



PERSPECTIVES 2020

PAR FLORENT GUÉGUEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

#Covid19 « Dès le début du mois de mars, la Fédération s'est organisée en mode « gestion de crise » au plan national et régional et aux côtés de l'État pour protéger les populations les plus exposées au risque d'épidémie. »

« Le premier semestre 2020 est marqué par une crise sanitaire et sociale mondiale d'une ampleur considérable. Les mesures de confinement annoncées mi-mars ont provoqué la fermeture ou la réduction d'activité de nombreux accueils de jour et centres de distribution alimentaire, accentuant l'isolement des personnes à la rue et générant des situations de faim. L'arrêt des contrats précaires, de l'intérim et des activités informelles a entraîné une chute des ressources des ménages modestes ayant pour conséquence une explosion de la demande alimentaire, une précarisation des familles dans les quartiers populaires et une hausse des risques d'impayés de loyer.

Dès le début du mois de mars, la Fédération s'est organisée en mode « gestion de crise » au plan national et régional et aux côtés de l'État pour protéger les populations les plus exposées au risque d'épidémie. Avec le Collectif des associations unies, nous avons de-

mandé et obtenu la prolongation de la trêve hivernale afin que tous les hébergements hivernaux restent ouverts et qu'aucune expulsion ne soit réalisée avec le concours de la force publique. En participant à une cellule de crise bi-hebdomadaire animée par le ministre du Logement Julien Denormandie, la Fédération a accompagné l'ouverture de 12 000 places de mise à l'abri à l'hôtel tandis que 100 000 personnes ont pu bénéficier de chèques services dédiés à l'aide alimentaire entre avril et mai 2020, financés par l'État. Près de 3 000 places d'hébergement en centres spécialisés Covid ont également été mobilisées pour accueillir des personnes sans domicile diagnostiquées Covid + et ainsi, éviter la propagation de l'épidémie dans les centres collectifs. La Fédération a également participé au sein de la Clé solidaire -plateforme de service animée par CDC Habitat dont elle est membre fondatrice- à la distribution de près de 7 millions de masques financés par l'État pour le secteur de l'hébergement, de la veille

sociale et du logement accompagné, en lien étroit avec les Fédérations régionales. Nous avons également obtenu le versement d'une prime pour les salariés en poste pendant la période de confinement, dont les modalités sont en cours de définition. Un groupe de travail animé par la DGCS en présence des têtes de réseau permet d'étayer les surcoûts liés à la crise sanitaire dans le secteur AHL avec l'assurance d'une continuité des financements pour les établissements tarifés et la suspension pour 2020 des tarifs plafonds applicables aux CHRS, à la demande de la Fédération.

L'augmentation des capacités d'hébergement a permis de réduire le nombre de personnes sans solution au 115, en particulier les familles avec enfant. Pour autant, des milliers de personnes, et notamment des hommes seuls isolés restent sans solution d'hébergement et d'accompagnement. L'enjeu sera donc d'obtenir une prolongation de la trêve sur toute l'année 2020 ou tout au moins,



qu'aucune personne ne soit remise à la rue ou expulsée sans solution dans cette période critique. La relance de toute la chaîne de relogement des personnes en sortie de rue ou de structure sera également centrale après plusieurs mois de blocage des attributions et des orientations. Le plan de relance doit être l'occasion d'une nouvelle ambition en termes de production de logements PLAI et d'accompagnement social dans le logement afin de donner une réalité plus concrète et opérationnelle à la politique du Logement d'abord.

En outre, les primes aux ménages modestes décidées par l'exécutif sont trop faibles et trop ponctuelles pour compenser les baisses de ressources liées à la crise et n'évitent pas les privations. C'est pourquoi la Fédération agit dans le cadre du Collectif ALERTE pour obtenir, dans le cadre du plan de relance annoncée pour la rentrée 2020, une revalorisation des minima sociaux (en particulier le RSA, dont le montant est gelé depuis

2017 hors inflation) et l'ouverture du RSA aux jeunes dès 18 ans, qui sont, avec l'effondrement du nombre de contrats précaires ou d'intérim, les premières victimes de la crise économique.

L'après crise sanitaire nous laisse craindre une explosion de la pauvreté et du chômage de masse, avec pour le seul mois d'avril une augmentation sans précédent de 800 000 personnes demandeuses d'emploi inscrites en catégorie A. Pour endiguer cette vague de pauvreté, la Fédération a proposé à l'État et aux collectivités locales, avec ses partenaires Emmaüs France et Coorace, un plan d'investissement massif en faveur de l'insertion par l'activité économique (IAE) triplant le nombre de poste d'insertion et de contrats aidés PEC avec de nouvelles modalités de durée de contrat et de financement.

Enfin, la crise agit comme un accélérateur des inégalités d'accès à la culture, aux loisirs et au numérique qui frappent

les familles modestes. Le programme Respirations, que nous pilotons avec nos partenaires Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards, devra amplifier ses actions notamment sur les départs en vacances et les activités collectives dans l'hébergement en faveur des familles qui ont le plus souffert des mesures de confinement et de déscolarisation.

La Fédération a su être réactive et se rendre visible dans l'espace public, tant au plan national que régional pendant cette période de crise, en inventant de nouvelles méthodes d'articulation avec les territoires et d'animation du réseau. Fort de cette expérience, notre mobilisation devra être totale sur toute l'année 2020 pour protéger les plus fragiles et accompagner les associations en difficulté sur l'ensemble des territoires métropolitains et d'Outre-mer. »

LE BUREAU FÉDÉRAL

Louis GALLOIS
Président

Gilles PIERRE
Vice-Président

Maryse BASTIN-JOUBARD
Secrétaire générale

Arthur ANANE
Secrétaire général adjoint

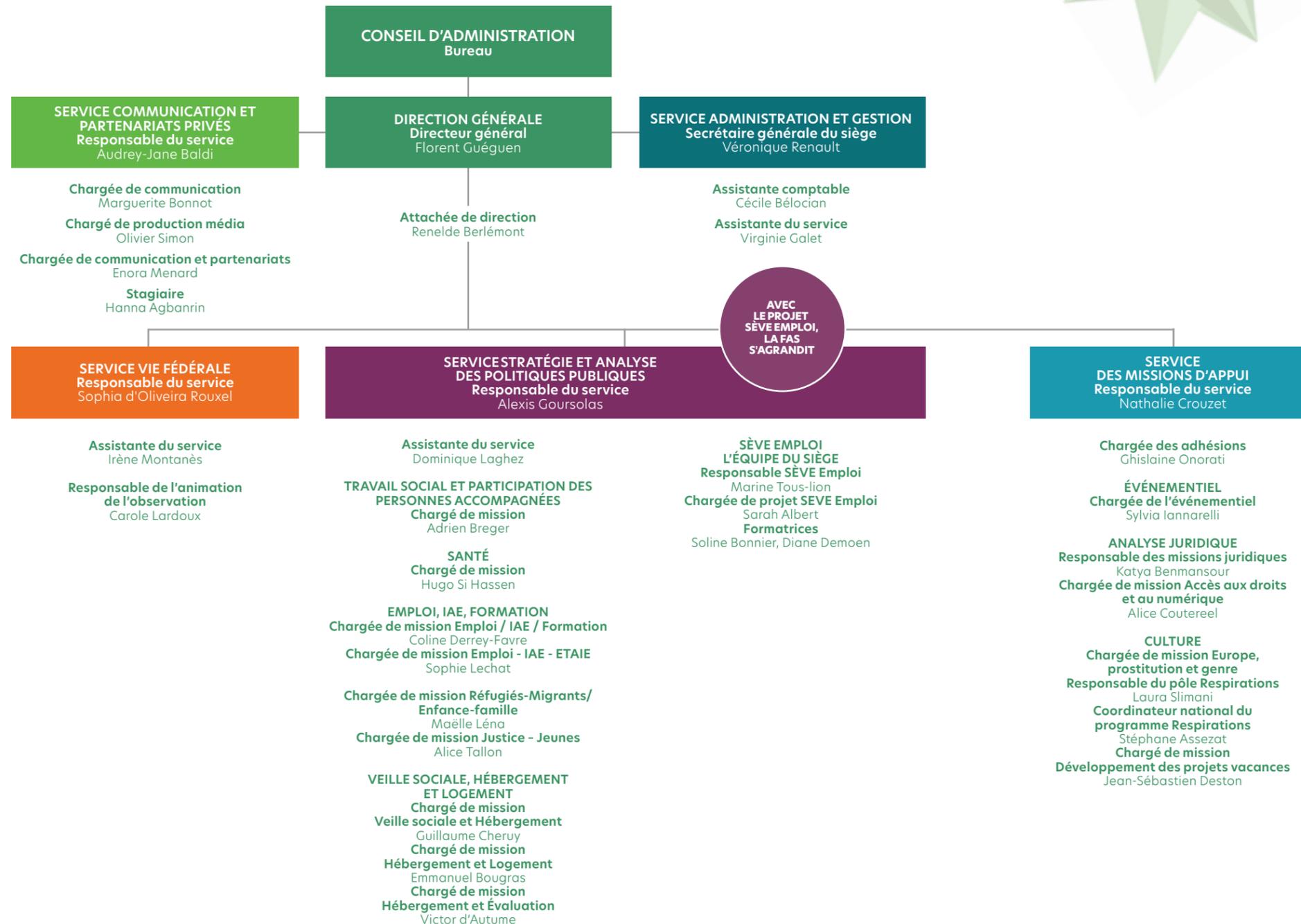
Eric PLIEZ
Trésorier

Catherine ABELOOS
Trésorière adjointe

Jean-François BAHAIN
Membre

Yvan GRIMALDI
Membre

L'ORGANIGRAMME DU SIÈGE NATIONAL (JUILLET 2020)



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Catherine ABELOOS
Trésorière adjointe
Conseil des régions
Fédération Nouvelle Aquitaine Collège

Arthur ANANE
Secrétaire général adjoint
Fédération Ile-de-France
Collège Conseil des régions

Matthieu ANGOTTI
CCAS de Grenoble 38000 Grenoble
Collège Salariés

Jean-Marc ANTOINE
L'Epoc 75019 Paris
Collège Bénévoles

Jean-François BAHAIN
Fédération Pays de la Loire
Collège Conseil des régions

Maryse BASTIN-JOUBARD
Secrétaire générale
Association Entraide et Abri
07300 Tournon
Collège Bénévoles

Martine BOEHLER
Inservest 82000 Montauban
Collège Bénévoles

Marie-Hélène BOUYGUES
Fédération Occitanie
Collège Conseil des régions

Emmanuel BRASSEUR
Coallia 75592 Paris
Collège Adhérents nationaux

Christian CHASSERIAUD
Association du côté des femmes
64000 Pau
Collège Bénévoles

Eve CHRETIEN
Association l'Etage Club des jeunes
Collège Intervenants sociaux

Hugues DENIELE
Fédération Hauts-de-France
Collège Conseil des régions

Louis GALLOIS
Président
Association la Sauvegarde du Nord
59045 Lille
Collège Bénévoles

Yvan GRIMALDI
Fondation Armée du salut 75020 Paris
Collège Adhérents nationaux

Marie-Josée KETTY-TOLA
Association Aurore 75004 Paris
Collège Personnes accompagnées

Laurence KUCMA
AIEM 57070 Metz
Collège Intervenants sociaux

Fabrice LEFEBVRE
Fédération Normandie
Collège Conseil des régions

Isabelle LESCURE-CATALFO
Bassin Solidarité Emploi 33980 Audenge
Collège Salariés

Jean-François MARUSZYCZAK
Emmaüs France 93100 Montreuil
Collège Adhérents nationaux

Gilles PIERRE
Vice Président
Fédération Bourgogne-Franche-Comté
Collège Conseil des régions

Eric PLIEZ
Trésorier
Association Aurore 75004 Paris
Collège Adhérents nationaux

Sylvain RASTOIN
Logisol 13013 Marseille
Collège Salariés

Thierry RENAUT
Fondation de l'Armée du Salut 75020 Paris
Collège Personnes accompagnées

Anne-Marie RYSER
Fédération Océan indien
Collège Conseil des régions

Cédric ROULY
Entraide et Solidarités
37000 Tours
Collège Personnes accompagnées

Francis SILVENTE
Fédération Auvergne-Rhône-Alpes
Collège Conseil des régions

LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
63 RUE SMITH 69007 LYON
TÉL. 04 37 70 19 19
www.federationsolidarite-aura.org

SALARIÉ.E.S

- Pascale BLANCHETIERE
Déléguée régionale
- Delphine CHARLET
Assistante de direction et communication
- Fanny GAGNAIRE
Cheffe de projet Logement d'abord
- Christèle HERVAGAUT
Chargée de mission santé
- Emmanuelle TELLO Chargée de mission
emploi/Formation et coordinatrice ETAIE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
6 RUE ALFRED CHANGENET
21300 CHENOVE
TÉL. 07 76 58 10 77
bfc@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Audrey DALLAVALLE Déléguée régionale
- Karen BENOIST Chargée de mission
Emploi/Formation et coordinatrice ETAIE
- Marine GUICHARD
Cheffe de projet AHIL et CRPA
- Charlotte LALLEMAND
Assistante administrative
- Héloïse MEULEY
Chargée de mission Santé
- Guillaume POTHIER Animateur Sève
- Alexia VACHER
Service civique Participation

BRETAGNE
10 BOULEVARD CHARNER
22200 SAINT BRIEUC
TÉL. 02 57 18 01 27
bretagne@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Marion MELEARD Déléguée régionale
- Pierre-Yves L'HER Animateur SEVE Emploi

CENTRE VAL DE LOIRE
20 QUAI SAINT JEAN 41000 BLOIS
TÉL. 02 54 46 46 93
centrevaleloire@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- José PIRES DIEZ Directeur régional
- Léa CHESSERON
Chargée de mission Stratégie Pauvreté
- Isabelle MESTRE Animatrice SEVE EMPLOI
- Véronique VINCENT-VICTOR
Chargée de mission
- Martine WINCKEL Chargée de formation

GRAND EST
18 RUE DU 22 NOVEMBRE
67000 STRASBOURG
TÉL. 03 88 51 00 23
secretariat.grandest@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- DR en cours de recrutement
- Soraya ADRIAN Chargée de mission
- Elisabeth EL GHARBI
Chargée de projet IAE Emploi
- Laurence FUCHSBAUER Secrétaire
- Anne-Line LALLIER Chargée de mission

HAUTS-DE-FRANCE
199-201 RUE COLBERT,
CENTRE VAUBAN,
BAT LILLE, 2^{ÈME} ÉTAGE
59000 LILLE
TÉL. 03 20 06 15 06
hautsdefrance@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Tiffany THIROLLE Déléguée régionale
- Antoine DECOSTER Assistant administratif
- Anne-Béatrice DELAITE
Chargée de mission
- Emilie GARBE Chargée de mission Publics
- Delphine MORREEU Chargée de mission
- Charles MOTTE Chargé de mission
- Olivia NOEL Chargée de mission

ILE-DE-FRANCE
30 BOULEVARD DE CHANZY
93100 MONTREUIL
TÉL. 01 43 15 80 10
contact@federationsolidarite-idf.org

SALARIÉ.E.S

- Isabelle MEDOU-MARERE
Directrice régionale
- Yasmine AMEDEO Assistante du pile HUL
- Quittery CALMETTES
Chargée de mission Coordination Précarité
- Clotilde HOPPE
Chargée de mission Santé Migrants
- Adrien JOYEUSE Assistant communication
- Farah LAALA
Chargée de mission Observation sociale
- Julia MANDOZA Aide comptable
- Steven MARCHAND
Chargé de mission Emploi
- William MARTINET
Chargé de mission logement
- Elena MEJIAS
Assistante service civique, santé, migrants
- Elise NOEL-CHEVALIER
Attachée de direction
- Laureen PLANCHON
Chargée de mission Relations entreprises
- Anaïlle ROLLIN
Chargée de mission projet SEVE Emploi
- Gabriel VISIER
Chargé de mission Coordination Précarité

NORMANDIE
9 RUE GEORGES BRAQUE IMMEUBLE
ALPHA 76000 ROUEN
TÉL. 02 35 34 22 93
accueil.normandie@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Aurélie MOREAU Déléguée régionale
- Jessica BARBET Chargée de mission
- Charlotte MARTINS
Assistante administrative

NOUVELLE AQUITAINE
23 AVE DU MIRAIL, E1, PARCACTIVITÉS
MIRAIL
33370 ARTIGUE PRES BORDEAUX
TÉL. 05 56 32 19 57
contact.nouvelle-aquitaine@
federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Grégoire PRUDHON
Délégué régional/Coordinateur ETAIE
- Maâté DUBOIS
Secrétaire/Assistante Projets/ETAIE
- Romain JOUBERT Chargé de mission
- Marie POUSSIER Chargée de mission
Santé/Participation
- Stéphanie ROLLIN Animatrice SEVE Emploi

OCCITANIE
LE PROLOGUE
PORTE 8, 815 LA PYRÉNÉENNE
31670 LABEGE
TÉL. 05 34 31 40 29
occitanie.siege@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Anne-Claire HOCHEDÉL
Déléguée régionale
- Laetitia BICHERON Chargée de mission
IAE
- Nathalie FORTUNE
Animatrice SEVE Emploi
- Virginie MATTEONI Chargée de mission
Hébergement/Logement/Participation
- Audrey ROQUEFORT
Chargée de mission Santé
- Michel ROUSSELIN
Chargé de mission Plateforme IAE
- Nelly RUJDER
Chargée de mission Plateforme IAE
- Béatrice VIDAL Secrétaire de direction

OCCITANIE - Montpellier
3 RUE CHARLES DIDION
RÉSIDENCE LES 3 ILETS
BATIMENT B (34000)
TÉL. 04 34 35 66 04
occitanie.montpellier@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Lise COMBES Déléguée régionale adjointe
- Loriane CARRACHA
Chargée de mission Participation/Santé
- Nathalie DASSONVILLE
Agente administrative
- Mathilde LHOTE
Chargée de mission Plateforme IAE

OCÉAN INDIEN
24 CITÉ DE LA PLAINE
97410 SAINT PIERRE
TÉL. 02 62 25 36 94
secretariat-oi@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Frédéric COULAMA Délégué régional
- Karine AMAGAPIN Agent administratif

PACA CORSE
HOSPITALITÉ POUR LES FEMMES
15 RUE HONNORAT
13003 MARSEILLE
TÉL. 06 29 79 12 52
pacacorse@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Benedetta BADI Chargée de mission
- Camille BERNARD Chargée de mission

PAYS DE LA LOIRE
85 BOULEVARD GERMAINE TILLION
49100 ANGERS -
TÉL. 02 41 20 45 16
paysdelaloire@federationsolidarite.org

SALARIÉ.E.S

- Alain COUTAND Délégué régional
- Marielle HAMARD
Chargée de mission Respirations
- François LEBRUN Chef de projet AHIL
- Mélanie LEMBRE
Chargée de mission IAE et ETAIE
- Maryvonne TABURET
Assistante administrative

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ EST SOUTENUE PAR :

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
Agence nationale du service civique
Assurance Maladie - Fonds de lutte contre le tabac
Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
Délégation générale de la cohésion sociale (DGCS)
Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
Direction générale de la santé (DGS)
Erasmus/Generativity
Fédération nationale des Samu sociaux (FNSS)
Fond National pour le Développement de la Vie Associative (FNDVA)
Fonds Social Européen (FSE)
Ministère de la Culture et de la Communication

PARTENAIRES PRIVÉS

Ag2r La Mondiale
Crédit Coopératif
Fondation d'entreprise ADRÉA
Fondation de France
Fondation JM Bruneau

COORDINATION ÉDITORIALE

Marguerite Bonnot • Audrey-Jane Baldi

CONCEPTION / CRÉATION

© Moka • Bruno Franceschini

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Sur les presses de l'imprimerie L'artésienne en juillet 2020

CRÉDITS PHOTOS

Julien Jaulin
i-stock



**En septembre 2020,
découvrez le nouveau site internet de la
Fédération des acteurs de la solidarité !
Avec un nouveau design et accessible
depuis tous vos supports (smartphones,
ordinateurs, tablettes...),
vous y trouverez rapidement tout le
contenu dont vous avez besoin.
À bientôt !**



www.federationsolidarite.org



FederationSolidarite



FedeSolidarite



FederationSolidarite



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



Fédération
des acteurs de
la solidarité